

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 873

12 avril 2013

### SOMMAIRE

Ability Elsdorf Retail S.à r.l. ....	41894	L.A.R. Immo S.à r.l. ....	41878
Ability Finance Luxembourg S.à r.l. ....	41896	MD Mezzanine S.A., SICAR ....	41879
Ability Lubeck Retail Holdings S.à r.l. ....	41904	Opexia PSF S.A. ....	41876
Ability M3 Holdings S.à r.l. ....	41894	PAS Luxembourg, S.à.r.l. ....	41860
Acoso Royalties S.à r.l. ....	41897	Pro-Pose BC S.à r.l. ....	41863
Amadeus Supermarkets S.à r.l. ....	41901	Quant S.A. ....	41897
Antin Infrastructure Luxembourg IX ....	41897	Redart S.à r.l. ....	41858
Arkadia Investments S.A. ....	41904	Retkauf III S.à r.l. ....	41860
Bosting Holding S.à r.l. ....	41878	Retkauf II S.à r.l. ....	41869
Compagnie Luxembourgeoise d'Investis- sements et de Conseils (C.L.I.C.) S.A. ..	41871	Retkauf I S.à r.l. ....	41866
Europe Entertainment Holdings S.à r.l. ..	41895	Retkauf IV s.à r.l. ....	41863
First State European Diversified Infra- structure S.à r.l. ....	41904	Sacha Lakic Design S.à r.l. ....	41876
Fondation A.P.E.M.H. ....	41882	Sageco S.A. ....	41899
Gustav 1 S.à r.l. ....	41902	Saxum Resources Capital ....	41883
Iglu Software S.à r.l. ....	41865	SIIF ENR S.A. ....	41901
Illimani Investments S.à r.l. ....	41897	SIIF ENR S.à.r.l. ....	41901
JLPA Luxco S.à r.l. ....	41901	SIIF Private Equity S.A. ....	41882
KHM OP Neuhauser Strasse 18 Beteiligung S.à r.l. ....	41858	Silverspot Investments S.à r.l. ....	41868
		s.Oliver Bernd Freier SARL ....	41896
		United Technologies Holdings Limited ...	41878

**KHM OP Neuhauser Strasse 18 Beteiligung S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 160.022.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg qui remplace le dépôt du 22/05/12 numéro 120083062.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 28 février 2013.

Référence de publication: 2013029908/11.

(130036033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2013.

**Redart S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 166.567.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-first of January.

Before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

PERINET LIMITED, a private limited company incorporated under Malta Laws, having its registered office at Fourth Floor, Domestica Building, Msida Valley Road, Msida MSD 9020, registered with the Register of Commerce and Companies of Malta under number C55050, here represented by Mister Erwin VANDE CRUYS, private employee, with professional address in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of a power of attorney, given under private seal.

Said proxy, after having been signed *in variatur* by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state that it is the sole shareholder of the company "REDART S.à r.l." a "société à responsabilité limitée", having its registered office in L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, incorporated under Luxembourg law by a deed of January 19, 2012 of notary Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on March 16, 2012 under number 705. The articles of incorporation have not been amended since.

I) The agenda of the meeting is the following:

1.- Change of power of signature of the Company in order to abolish the possibility that in case of a Board of Managers the company is bound towards third parties by the sole signature of one A manager, so that henceforth in case of a Board of Managers, the company will only be bound towards third parties by the joint signature of one A manager together with one B manager;

2.- Subsequent amendment of article 13 §3 of the Articles of Association which shall henceforth read as follows:

**Art. 13. §3.** "Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of a Board of Managers, by the joint signatures of one A manager together with one B manager."

II) The sole shareholder then passes the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder decides to change the power of signature of the Company in order to abolish the possibility that in case of a Board of Managers the company is bound towards third parties by the sole signature of one A manager, so that henceforth in case of a Board of Managers, the company will only be bound towards third parties by the joint signature of one A manager together with one B manager.

*Second resolution*

As a consequence of the foregoing resolution the sole shareholder decides to amend the article 13 of the articles of incorporation, which shall be read as follows:

**Art. 13. §3.** "Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of a Board of Managers, by the joint signatures of one A manager together with one B manager."

*Costs*

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand two hundred Euros (EUR 1,200.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with Us, the notary, this original deed.

### Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mil treize, le vingt et un janvier.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A COMPARU:

PERINET LIMITED, une société à responsabilité limitée, de droit maltais, ayant son siège social à Fourth Floor, Domestica Building, Msida Valley Road, Msida MSD 9020, Malta, inscrite au registre de commerce de Malte sous le numéro C55050, ici représentée par Monsieur Erwin VANDE CRUYS, employé privé, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration établie sous seing-privé.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentaire de constater qu'elle est l'associé unique de la société "REDART S.à r.l." une "société à responsabilité limitée" de droit luxembourgeois établie et ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, constituée par un acte du notaire Maître Henri Hellinckx du 19 janvier 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 16 mars 2012 sous le numéro 705. Les statuts de la société n'ont pas été changés depuis.

I) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1.- Modification du pouvoir de signature de la Société afin de supprimer la possibilité en cas d'un Conseil de Gérance que la société soit engagée vis-à-vis des tiers par la signature unique du gérant A, de manière à ce que dorénavant en cas d'un Conseil de Gérance, la société sera uniquement engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un gérant A avec celle d'un gérant B;

2.- Modification afférente de l'article 13 §3 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

**Art. 13. §3.** «Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature individuelle de son Gérant Unique ou, en présence d'un Conseil de Gérance, par les signatures conjointes d'un Gérant A et d'un Gérant B.»

II) L'associé unique a ensuite pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associé unique décide de modifier le pouvoir de signature de la Société afin de supprimer la signature unique du gérant A en cas d'un Conseil de Gérance, de sorte à ce que celui-ci soit conjoint par la signature d'un gérant A avec celle d'un gérant B.

#### *Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution précédente, l'associé unique décide de modifier l'article 13 §3 des statuts comme suit:

**Art. 13. §3.** «Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature individuelle de son Gérant Unique ou, en présence d'un Conseil de Gérance, par les signatures conjointes d'un Gérant A et d'un Gérant B.»

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à mille deux cents Euros (EUR 1.200.-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée aux comparants à Luxembourg, tous connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Vande Cruys et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 janvier 2013. LAC/2013/4703. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2013.

Référence de publication: 2013026147/97.

(130031321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2013.

---

**PAS Luxembourg, S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 1.000.004,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 125.564.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2013.

Référence de publication: 2013030052/11.

(130036515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2013.

---

**Retkauf III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 123.225.

---

L'an deux mil treize, le quatorzième jour de février,

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire, de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

AERIUM OPPORTUNITY I PROPERTIES S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée), under Luxembourg Law, having its registered office at 6A route de Trèves, L-2633 Senningerberg Luxembourg Trade and Companies' Register, at section B, under number 117987,

ici représentée par Monsieur Geoffroy t'Serstevens, general counsel, demeurant professionnellement au 6A, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La procuration signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

- que AERIUM OPPORTUNITY I PROPERTIES S. à r.l., précitée est l'associé unique (l'Associé Unique) de RETKAUF III S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6A route de Trèves, L-2633 Senningerberg enregistrée auprès du Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B123225 (la Société), constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph Elvinger de résidence à Luxembourg le 19 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 287 du 2 mars 2007; et

- que le capital social actuel de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représentée par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

- que l'ordre du jour est comme suit:

(i) modifier les deux derniers paragraphes de l'article 2 (objet social) des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante: 2.1 La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. 2.2 Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition et la vente de biens immobiliers, pour son propre compte, soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers. 2.3 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées») ou toute autre entité, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier. 2.4 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier: -conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission, toujours sur une base privée, de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments convertibles ou non de dette ou de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres; - avancer,

prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante; - accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise. 2.5 La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

(ii) modifier l'article 11 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante: Les créanciers, ayants droit ou héritiers du ou des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Ensuite, l'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital, a requis le notaire soussigné de constater les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide de modifier les deux derniers paragraphes de l'article 2 (objet social) des statuts de la Société dont la version anglaise et la version française (en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier faisant foi), auront la teneur suivante:

**Version anglaise:**

**Art. 2.**

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

2.2 An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties, for its own account, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

2.3 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies") or any other entity, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

2.4 The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, always on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments convertible or not, the use of financial derivatives or otherwise;

- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of and in accordance with the provisions of Luxembourg Law;

2.5 The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

**Version française:**

**Art. 2.**

2.1 La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

2.2 Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition et la vente de biens immobiliers, pour son propre compte, soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet

principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

2.3 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées») ou toute autre entité, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

2.4 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission, toujours sur une base privée, de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments convertibles ou non de dette ou de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise.

2.5 La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 11 des statuts de la Société dont la version anglaise et la version française (en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier faisant foi), auront la teneur suivante:

#### **Version anglaise**

**Art. 11.** Neither creditor, nor assigns, nor heirs of the Partner(s) may for any reason affix seals on the assets or documents of the Company.

#### **Version française:**

**Art. 11.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers du ou des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison du présente acte est évalué à environ EUR 1.100.

#### *Pouvoirs*

La personne comparante es qualités qu'elle agit, donne par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte de modification (faute(s) de frappe(s)) au présent acte.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Le document a été lu à la personne comparante es qualités qu'elle agit, connue du notaire par nom, prénom, état civil et lieu de résidence, celle-ci a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: Geoffroy t'Serstevens, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 15 février 2013. LAC / 2013 / 7035. Reçu 75,- €

*Le Receveur (signé):* Carole Frising.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 22 février 2013.

Référence de publication: 2013030086/151.

(130036724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2013.

**Pro-Pose BC S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-8287 Kehlen, 39, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 153.151.

Les statuts coordonnés de la société, rédigés en suite de l'assemblée générale du 05.02.2013, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen.

Référence de publication: 2013030065/11.

(130036275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2013.

**Retkauf IV s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 123.226.

L'an deux mil treize, le quatorzième jour de février,

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire, de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

AERIUM OPPORTUNITY I PROPERTIES S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée), under Luxembourg Law, having its registered office at 6A route de Treves, L-2633 Senningerberg Luxembourg Trade and Companies' Register, at section B, under number 117987,

ici représentée par Monsieur Geoffroy t'Serstevens, general counsel, demeurant professionnellement au 6A, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La procuration signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

- que AERIUM OPPORTUNITY I PROPERTIES S. à r.l., précitée est l'associé unique (l'Associé Unique) de RETKAUF IV S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6A route de Trèves, L-2633 Senningerberg enregistrée auprès du Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B123226 (la Société), constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph Elvinger de résidence à Luxembourg le 19 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 289 du 2 mars 2007; et

- que le capital social actuel de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représentée par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

- que l'ordre du jour est comme suit:

(i) modifier les deux derniers paragraphes de l'article 2 (objet social) des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante: 2.1 La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. 2.2 Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition et la vente de biens immobiliers, pour son propre compte, soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers. 2.3 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées») ou toute autre entité, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier. 2.4 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier: - conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission, toujours sur une base privée, de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments convertibles ou non de dette ou de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres; - avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante; - accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes,

pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise. 2.5 La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

(ii) modifier l'article 11 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante: Les créanciers, ayants-droit ou héritiers du ou des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Ensuite, l'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital, a requis le notaire soussigné de constater les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide de modifier les deux derniers paragraphes de l'article 2 (objet social) des statuts de la Société dont la version anglaise et la version française (en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier faisant foi), auront la teneur suivante:

#### **Version anglaise:**

##### **Art. 2.**

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

2.2 An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties, for its own account, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

2.3 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies") or any other entity, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

2.4 The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, always on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments convertible or not, the use of financial derivatives or otherwise;
- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;
- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of and in accordance with the provisions of Luxembourg Law;

2.5 The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

#### **Version française:**

##### **Art. 2.**

2.1 La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

2.2 Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition et la vente de biens immobiliers, pour son propre compte, soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

2.3 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe

que la Société (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées») ou toute autre entité, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

2.4 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission, toujours sur une base privée, de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments convertibles ou non de dette ou de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;
- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;
- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise.

2.5 La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 11 des statuts de la Société dont la version anglaise et la version française (en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier faisant foi), auront la teneur suivante:

#### **Version anglaise**

**Art. 11.** Neither creditor, nor assigns, nor heirs of the Partner(s) may for any reason affix seals on the assets or documents of the Company.

#### **Version française:**

**Art. 11.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers du ou des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présente acte est évalué à environ EUR 1.100.

#### *Pouvoirs*

La personne comparante es qualités qu'elle agit, donne par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte de modification (faute(s) de frappe(s)) au présent acte.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg date qu'en tête des présentes.

Le document a été lu à la personne comparante es qualités qu'elle agit, connue du notaire par nom, prénom, état civil et lieu de résidence, celle-ci a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: Geoffroy t'Serstevens, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 15 février 2013. LAC / 2013 / 7036. Reçu 75,-€

*Le Receveur (signé): Carole Frising.*

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 22 février 2013.

Référence de publication: 2013030087/151.

(130036750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2013.

**Iglu Software S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 170.299.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 1<sup>er</sup> mars 2013.

Référence de publication: 2013029861/10.

(130036734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2013.

---

**Retkauf I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 123.262.

L'an deux mil treize, le quatorzième jour de février,

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire, de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

AERIUM OPPORTUNITY I PROPERTIES S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée), under Luxembourg Law, having its registered office at 6A route de Trèves, L-2633 Senningerberg Luxembourg Trade and Companies' Register, at section B, under number 117987,

ici représentée par Monsieur Geoffroy t'Serstevens, general counsel, demeurant professionnellement au 6A, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La procuration signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

- que AERIUM OPPORTUNITY I PROPERTIES S. à r.l., précitée est l'associé unique (l'Associé Unique) de RETKAUF I S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6A route de Trèves, L-2633 Senningerberg enregistrée auprès du Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B123262 (la Société), constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph Elvinger de résidence à Luxembourg le 19 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro319 du 7 mars 2007; et

- que le capital social actuel de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représentée par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

- que l'ordre du jour est comme suit:

(i) modifier les deux derniers paragraphes de l'article 2 (objet social) des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

2.1 La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. 2.2 Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition et la vente de biens immobiliers, pour son propre compte, soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers. 2.3 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées») ou toute autre entité, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier. 2.4 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier: - conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission, toujours sur une base privée, de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments convertibles ou non de dette ou de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres; - avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante; - accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise. 2.5 La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

(ii) modifier l'article 11 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante: Les créanciers, ayants droit ou héritiers du ou des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Ensuite, l'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital, a requis le notaire soussigné de constater les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide de modifier les deux derniers paragraphes de l'article 2 (objet social) des statuts de la Société dont la version anglaise et la version française (en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier faisant foi), auront la teneur suivante:

**Version anglaise:**

**Art. 2.**

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

2.2 An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties, for its own account, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

2.3 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies") or any other entity, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

2.4 The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, always on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments convertible or not, the use of financial derivatives or otherwise;

- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of and in accordance with the provisions of Luxembourg Law;

2.5 The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

**Version française:**

**Art. 2.**

2.1 La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

2.2 Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition et la vente de biens immobiliers, pour son propre compte, soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

2.3 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées») ou toute autre entité, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

2.4 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission, toujours sur une base privée, de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments convertibles ou non de dette ou de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;
- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;
- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise.

2.5 La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 11 des statuts de la Société dont la version anglaise et la version française (en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier faisant foi), auront la teneur suivante:

#### **Version anglaise**

**Art. 11.** Neither creditor, nor assigns, nor heirs of the Partner(s) may for any reason affix seals on the assets or documents of the Company.

#### **Version française:**

**Art. 11.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers du ou des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison du présente acte est évalué à environ EUR 1.100.

#### *Pouvoirs*

La personne comparante es qualités qu'elle agit, donne par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte de modification (faute(s) de frappe(s)) au présent acte.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Le document a été lu à la personne comparante ès qualités qu'elle agit, connue du notaire par nom, prénom, état civil et lieu de résidence, celle-ci a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: Geoffroy t'Sertevens, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 15 février 2013. LAC / 2013 / 7033. Reçu 75,- €

*Le Receveur (signé): Irène Thill.*

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 22 février 2013.

Référence de publication: 2013030084/152.

(130036698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2013.

#### **Silverspot Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 148.402.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2013.

Référence de publication: 2013030102/10.

(130036806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2013.

**Retkauf II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 123.263.

L'an deux mil treize, le quatorzième jour de février,

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire, de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

AERIUM OPPORTUNITY I PROPERTIES S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée), under Luxembourg Law, having its registered office at 6A route de Trèves, L-2633 Senningerberg Luxembourg Trade and Companies' Register, at section B, under number 117987,

ici représentée par Monsieur Geoffroy t'Serstevens, general counsel, demeurant professionnellement au 6A, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La procuration signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

- que AERIUM OPPORTUNITY I PROPERTIES S. à r.l., précitée est l'associé unique (l'Associé Unique) de RETKAUF II S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6A route de Trèves, L-2633 Senningerberg enregistrée auprès du Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B123263 (la Société), constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph Elvinger de résidence à Luxembourg le 19 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 382 du 15 mars 2007; et

- que le capital social actuel de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représentée par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

- que l'ordre du jour est comme suit:

(i) modifier les deux derniers paragraphes de l'article 2 (objet social) des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

2.1 La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. 2.2 Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition et la vente de biens immobiliers, pour son propre compte, soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers. 2.3 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées») ou toute autre entité, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier. 2.4 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier: - conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission, toujours sur une base privée, de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments convertibles ou non de dette ou de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres; - avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante; - accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise. 2.5 La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

(ii) modifier l'article 11 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante: Les créanciers, ayants droit ou héritiers du ou des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Ensuite, l'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital, a requis le notaire soussigné de constater les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide de modifier les deux derniers paragraphes de l'article 2 (objet social) des statuts de la Société dont la version anglaise et la version française (en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier faisant foi), auront la teneur suivante:

**Version anglaise:**

**Art. 2.**

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

2.2 An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties, for its own account, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

2.3 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies") or any other entity, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

2.4 The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, always on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments convertible or not, the use of financial derivatives or otherwise;

- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of and in accordance with the provisions of Luxembourg Law;

2.5 The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

**Version française:**

**Art. 2.**

2.1 La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

2.2 Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition et la vente de biens immobiliers, pour son propre compte, soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

2.3 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées») ou toute autre entité, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

2.4 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission, toujours sur une base privée, de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments convertibles ou non de dette ou de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise.

2.5 La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 11 des statuts de la Société dont la version anglaise et la version française (en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier faisant foi), auront la teneur suivante:

#### **Version anglaise**

**Art. 11.** Neither creditor, nor assigns, nor heirs of the Partner(s) may for any reason affix seals on the assets or documents of the Company.

#### **Version française:**

**Art. 11.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers du ou des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présente acte est évalué à environ EUR 1.100.

#### *Pouvoirs*

La personne comparante ès qualités qu'elle agit, donne par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte de modification (faute(s) de frappe(s)) au présent acte.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg date qu'en tête des présentes.

Le document a été lu à la personne comparante es qualités qu'elle agit, connue du notaire par nom, prénom, état civil et lieu de résidence, celle-ci a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: Geoffroy t'Serstevens, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 15 février 2013. LAC / 2013 / 7034. Reçu 75,- euros.

*Le Receveur (signé):* Carole Frising.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 22 février 2013.

Référence de publication: 2013030085/152.

(130036719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2013.

---

#### **Compagnie Luxembourgeoise d'Investissements et de Conseils (C.L.I.C.) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 104.079.

L'an deux mille douze, le vingt et un décembre.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de "Compagnie Luxembourgeoise d'Investissements et de Conseils (C.L.I.C.) S.A.", une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 104079, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 octobre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 64 du 22 janvier 2005,

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 mai 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1837 du 23 juillet 2012.

L'assemblée est présidée par Monsieur Georges MAJERUS, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Christian DOSTERT, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Alexia UHL, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Création de dix (10) catégories d'actions, à savoir actions de Catégorie A, actions de Catégorie B, actions de Catégorie C, actions de Catégorie D, actions de Catégorie E, actions de Catégorie F, actions de Catégorie G, actions de Catégorie H, actions de Catégorie I et actions de Catégorie J;

2. Conversion de chacune des trois mille cents (3.100) actions existantes, d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune en:

- une (1) action désignée "action de Classe A", d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10);
- une (1) action désignée "action de Classe B" d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10);
- une (1) action désignée "action de Classe C" d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10);
- une (1) action désignée "action de Classe D" d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10);
- une (1) action désignée "action de Classe E" d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10);
- une (1) action désignée "action de Classe F" d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10);
- une (1) action désignée "action de Classe G" d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10);
- une (1) action désignée "action de Classe H" d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10);
- une (1) action désignée "action de Classe I" d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10); et
- une (1) action désignée "action de Classe J" d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10).

De sorte qu'après cette conversion, le capital social de la société, d'un montant de trois cent dix mille euros (EUR 310.000) sera représenté par

- trois mille cents (3.100) actions désignées "actions de Classe A", chacune d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10),
- trois mille cents (3.100) actions désignées "actions de Classe B", chacune d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10),
- trois mille cents (3.100) actions désignées "actions de Classe C", chacune d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10),
- trois mille cents (3.100) actions désignées "actions de Classe D", chacune d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10),
- trois mille cents (3.100) actions désignées "actions de Classe E", chacune d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10),
- trois mille cents (3.100) actions désignées "actions de Classe F", chacune d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10),
- trois mille cents (3.100) actions désignées "actions de Classe G", chacune d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10),
- trois mille cents (3.100) actions désignées "actions de Classe H", chacune d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10),
- trois mille cents (3.100) actions désignées "actions de Classe I", chacune d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10),
- trois mille cents (3.100) actions désignées "actions de Classe J", chacune d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10),

3. Modification subséquente de l'article 5 premier alinéa des statuts de la Société, relatif au capital social, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital social de la Société est fixé à EUR 310.000 (trois cent dix mille euros) divisé en 3,100 (trois mille cent) actions de catégorie A (les "Actions de Catégorie A"), en 3,100 (trois mille cent) actions de catégorie B (les "Actions de Catégorie B"), en 3,100 (trois mille cent) actions de catégorie C (les "Actions de Catégorie C"), en 3,100 (trois mille cent) actions de catégorie D (les "Actions de Catégorie D"), en 3,100 (trois mille cent) actions de catégorie E (les "Actions de Catégorie E"), en 3,100 (trois mille cent) actions de catégorie F (les "Actions de Catégorie F"), en 3,100 (trois mille cent) actions de catégorie G (les "Actions de Catégorie G"), 3,100 (trois mille cent) actions de catégorie H (les "Actions de Catégorie H"), en 3,100 (trois mille cent) actions de catégorie I (les "Actions de Catégorie I") et en 3,100 (trois mille

cent) actions de catégorie J (les "Actions de Catégorie J"), ayant une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

En cas d'émission de nouvelles actions par la Société, chaque actionnaire devra souscrire proportionnellement dans chaque catégorie d'actions.»

4. Insertion d'un nouvel article 7.1 des statuts de la Société, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

« **7.1. Transfert d'Actions - Rachat d'Actions.** Les actions sont transférables en conformité avec les dispositions de la Loi et des présents Statuts.

Nonobstant toute autre disposition des présents Statuts, en cas de transfert d'actions, l'actionnaire qui transfère devra transférer toutes ses actions de chaque catégorie ou, si l'actionnaire ne cède qu'une partie de ses actions, il devra transférer en même temps des actions proportionnellement dans chaque catégorie.

Chaque action est une action rachetable pour les besoins de l'article 49-8 de la Loi ainsi qu'en conformité avec les dispositions qui suivent.

Sans préjudice de la possibilité de racheter ses propres actions en conformité avec la Loi, la Société peut racheter ses actions à condition qu'elle acquière et annule une ou plusieurs catégories (étant les Actions de Catégorie A jusqu'aux Actions de Catégorie J, incluses), c'est-à-dire, toutes les actions émises dans cette(ces) catégorie(s). En cas d'acquisition et annulation de catégorie(s) d'actions, ces acquisitions et annulations devront se faire dans l'ordre alphabétique inverse (commençant avec la catégorie d'Actions de Catégorie J).

Dans le cas de réduction du capital social suite à l'acquisition et annulation d'une catégorie d'actions, la catégorie en question donne droit aux porteurs de cette catégorie, au prorata de leur détention dans cette catégorie, au Montant de Rachat. Le «Montant de Rachat» correspond, par rapport à la catégorie concernée qui est sujet de l'acquisition et annulation, à un montant déterminé par le conseil d'administration ou l'administrateur unique (selon le cas) comme suit:

la somme de:

(i) montant total de profits nets, y compris les profits reportés, attribuables à cette catégorie d'actions (sujet à et en conformité avec les dispositions de l'article 13.3.2),

(ii) toutes réserves distribuables (incluant, pour éviter tout doute, les réserves primes d'émission liées à ces actions),  
et

(i) selon le cas, le montant de la réduction de capital relatif à la catégorie d'actions à annuler dans la mesure où il constitue un montant disponible pour distribution selon la Loi,

diminué de:

(i) toutes pertes (y compris les pertes reportées), et

(ii) toutes sommes qui devront être placées en réserve(s) selon la loi, les Statuts ou qui, de l'avis raisonnable du conseil d'administration ou de l'administrateur unique (selon le cas), sont mises de côté afin de couvrir les frais ou autres engagements de la Société (afin de lever tout doute, il n'y aura pas de double comptabilisation),

à chaque fois, tel qu'établi dans les comptes intermédiaires y relatifs qui devront être préparés à cet effet et datant de moins de 5 jours avant la date d'acquisition et annulation de la catégorie d'actions concernée.

Aucune catégorie d'actions ne pourra être annulée s'il en résulterait une réduction du capital social en dessous du montant minimum prévu par la Loi.

Les actions auto détenues ne seront pas prises en compte pour la détermination du quorum et de la majorité aussi longtemps qu'elles restent détenues par la Société.»

5. Modification de l'article 19 des statuts de la Société, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 19. Affectation des bénéfices.** Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

Après allocation à la réserve légale, l'assemblée générale des actionnaires détermine la manière dont le restant des profits nets annuels sera disposé étant entendu que, par rapport à toute distribution, les montants seront alloués proportionnellement à toutes les actions formant la dernière catégorie d'actions qui reste dans l'ordre alphabétique inverse (commençant avec la catégorie d'Actions de Catégorie J jusqu'à la catégories d'Actions de Catégorie A).

L'assemblée générale peut déclarer des dividendes ordinaires de temps à autre sans jamais excéder les montants proposés par le conseil d'administration et sous réserve des dispositions de distribution prévues ci-dessus.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués aux actionnaires sous réserves des dispositions de la Loi et des dispositions de distribution prévues ci-dessus.»

6. Ajout d'un deuxième paragraphe à l'article 20 des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

«Le boni de liquidation sera distribué aux porteurs de toutes les catégories d'actions dans l'ordre de priorité et pour les montants requis pour atteindre sur une base globale le même résultat économique que celui prévu à l'article 19 des présents Statuts.»

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de créer dix (10) catégories d'actions, à savoir actions de Catégorie A, actions de Catégorie B, actions de Catégorie C, actions de Catégorie D, actions de Catégorie E, actions de Catégorie F, actions de Catégorie G, actions de Catégorie H, actions de Catégorie I et actions de Catégorie J, chacune d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10) et de convertir chacune des trois mille cents (3.100) actions existantes en:

- une (1) action désignée "action de Classe A", d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10);
- une (1) action désignée "action de Classe B" d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10);
- une (1) action désignée "action de Classe C" d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10);
- une (1) action désignée "action de Classe D" d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10);
- une (1) action désignée "action de Classe E" d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10);
- une (1) action désignée "action de Classe F" d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10);
- une (1) action désignée "action de Classe G" d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10);
- une (1) action désignée "action de Classe H" d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10);
- une (1) action désignée "action de Classe I" d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10); et
- une (1) action désignée "action de Classe J" d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10).

De sorte que le capital social de la société, d'un montant de trois cent dix mille euros (EUR 310.000) est désormais représenté par

- trois mille cents (3.100) actions désignées "actions de Classe A", chacune d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10),
- trois mille cents (3.100) actions désignées "actions de Classe B", chacune d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10),
- trois mille cents (3.100) actions désignées "actions de Classe C", chacune d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10),
- trois mille cents (3.100) actions désignées "actions de Classe D", chacune d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10),
- trois mille cents (3.100) actions désignées "actions de Classe E", chacune d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10),
- trois mille cents (3.100) actions désignées "actions de Classe F", chacune d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10),
- trois mille cents (3.100) actions désignées "actions de Classe G", chacune d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10),
- trois mille cents (3.100) actions désignées "actions de Classe H", chacune d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10),
- trois mille cents (3.100) actions désignées "actions de Classe I", chacune d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10),
- trois mille cents (3.100) actions désignées "actions de Classe J", chacune d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10),

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société, relatif au capital social, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital social de la Société est fixé à EUR 310.000 (trois cent dix mille euros) divisé en 3,100 (trois mille cent) actions de catégorie A (les "Actions de Catégorie A"), en 3,100 (trois mille cent) actions de catégorie B (les "Actions de Catégorie B"), en 3,100 (trois mille cent) actions de catégorie C (les "Actions de Catégorie C"), en 3,100 (trois mille cent) actions de catégorie D (les "Actions de Catégorie D"), en 3,100 (trois mille cent) actions de catégorie E (les "Actions de

Catégorie E"), en 3,100 (trois mille cent) actions de catégorie F (les "Actions de Catégorie F"), en 3,100 (trois mille cent) actions de catégorie G (les "Actions de Catégorie G"), 3,100 (trois mille cent) actions de catégorie H (les "Actions de Catégorie H"), en 3,100 (trois mille cent) actions de catégorie I (les "Actions de Catégorie I") et en 3,100 (trois mille cent) actions de catégorie J (les "Actions de Catégorie J"), ayant une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

En cas d'émission de nouvelles actions par la Société, chaque actionnaire devra souscrire proportionnellement dans chaque catégorie d'actions.»

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide d'insérer un nouvel article 7.1 des statuts de la Société, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

« **7.1. Transfert d'Actions - Rachat d'Actions.** Les actions sont transférables en conformité avec les dispositions de la Loi et des présents Statuts.

Nonobstant toute autre disposition des présents Statuts, en cas de transfert d'actions, l'actionnaire qui transfère devra transférer toutes ses actions de chaque catégorie ou, si l'actionnaire ne cède qu'une partie de ses actions, il devra transférer en même temps des actions proportionnellement dans chaque catégorie.

Chaque action est une action rachetable pour les besoins de l'article 49-8 de la Loi ainsi qu'en conformité avec les dispositions qui suivent.

Sans préjudice de la possibilité de racheter ses propres actions en conformité avec la Loi, la Société peut racheter ses actions à condition qu'elle acquière et annule une ou plusieurs catégories (étant les Actions de Catégorie A jusqu'aux Actions de Catégorie J, incluses), c'est-à-dire, toutes les actions émises dans cette(ces) catégorie(s). En cas d'acquisition et annulation de catégorie(s) d'actions, ces acquisitions et annulations devront se faire dans l'ordre alphabétique inverse (commençant avec la catégorie d'Actions de Catégorie J).

Dans le cas de réduction du capital social suite à l'acquisition et annulation d'une catégorie d'actions, la catégorie en question donne droit aux porteurs de cette catégorie, au prorata de leur détention dans cette catégorie, au Montant de Rachat. Le «Montant de Rachat» correspond, par rapport à la catégorie concernée qui est sujet de l'acquisition et annulation, à un montant déterminé par le conseil d'administration ou l'administrateur unique (selon le cas) comme suit:

la somme de:

(i) montant total de profits nets, y compris les profits reportés, attribuables à cette catégorie d'actions (sujet à et en conformité avec les dispositions de l'article 13.3.2),

(ii) toutes réserves distribuables (incluant, pour éviter tout doute, les réserves primes d'émission liées à ces actions), et

(ii) selon le cas, le montant de la réduction de capital relatif à la catégorie d'actions à annuler dans la mesure où il constitue un montant disponible pour distribution selon la Loi,

diminué de:

(i) toutes pertes (y compris les pertes reportées), et

(ii) toutes sommes qui devront être placées en réserve(s) selon la loi, les Statuts ou qui, de l'avis raisonnable du conseil d'administration ou de l'administrateur unique (selon le cas), sont mises de côté afin de couvrir les frais ou autres engagements de la Société (afin de lever tout doute, il n'y aura pas de double comptabilisation),

à chaque fois, tel qu'établi dans les comptes intermédiaires y relatifs qui devront être préparés à cet effet et datant de moins de 5 jours avant la date d'acquisition et annulation de la catégorie d'actions concernée.

Aucune catégorie d'actions ne pourra être annulée s'il en résulterait une réduction du capital social en dessous du montant minimum prévu par la Loi.

Les actions auto détenues ne seront pas prises en compte pour la détermination du quorum et de la majorité aussi longtemps qu'elles restent détenues par la Société.»

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 19 des statuts de la Société, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 19. Affectation des bénéfiques.** Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

Après allocation à la réserve légale, l'assemblée générale des actionnaires détermine la manière dont le restant des profits nets annuels sera disposé étant entendu que, par rapport à toute distribution, les montants seront alloués proportionnellement à toutes les actions formant la dernière catégorie d'actions qui reste dans l'ordre alphabétique inverse (commençant avec la catégorie d'Actions de Catégorie J jusqu'à la catégories d'Actions de Catégorie A).

L'assemblée générale peut déclarer des dividendes ordinaires de temps à autre sans jamais excéder les montants proposés par le conseil d'administration et sous réserve des dispositions de distribution prévues ci-dessus.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués aux actionnaires sous réserves des dispositions de la Loi et des dispositions de distribution prévues ci-dessus.»

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide d'ajouter un deuxième paragraphe à l'article 20 des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

«Le boni de liquidation sera distribué aux porteurs de toutes les catégories d'actions dans l'ordre de priorité et pour les montants requis pour atteindre sur une base globale le même résultat économique que celui prévu à l'article 19 des présents Statuts.»

En l'absence d'autres points à l'ordre du jour, le Président a ajourné l'assemblée.

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève approximativement à la somme de mille deux cents euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états civils et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. MAJERUS, C. DOSTERT, A. UHL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 décembre 2012. LAC/2012/62982. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 22 janvier 2013.

Référence de publication: 2013025131/260.

(130030635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2013.

---

**Sacha Lakic Design S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7210 Helmsange, 1, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 153.671.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2013.

Référence de publication: 2013030114/10.

(130036873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2013.

---

**Opexia PSF S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 159.508.

L'an deux mille treize, le vingt-cinq janvier,

par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme OPEXIA PSF S.A., ayant son siège social au 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 4 mars 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1222 du 7 juin 2011, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.508 (la «Société»), et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 21 mai 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1660 du 2 juillet 2012.

L'assemblée est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Madame Marina Muller, employée privée, L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

Le président désigne comme secrétaire Madame Anita Maggipinto, employée privée, L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Emmanuel Lebeau, directeur, L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri Schnadt.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital social à concurrence de cent soixante mille euros (€ 160.000,-) pour le porter de son montant actuel de neuf cent mille euros (€ 900.000,-) à un million soixante mille euros (€ 1.060.000,-) par la création et l'émission de mille six cents (1.600) nouvelles actions d'une valeur nominale de cent euros (€ 100,-) chacune.

2. Modification de l'article 6 des statuts.

3. Approbation de toutes déclarations afférentes aux frais et honoraires liées à l'augmentation de capital de la Société.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, le mandataire des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présentes, le mandataire des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de cent soixante mille euros (€ 160.000,-) pour le porter de son montant actuel de neuf cent mille euros (€ 900.000,-) représenté par neuf mille (9.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (€ 100,-) chacune, à un montant de un million soixante mille euros (€ 1.060.000,-) par la création et l'émission de mille six cents (1.600) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (€ 100,-) chacune.

*Souscription et Libération*

Les autres actionnaires ayant renoncé à leur droit de souscription préférentiel, les mille six cents (1.600) nouvelles actions de la Société sont souscrites comme suit:

1) NGR Consulting S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 38, rue Pafebruch, L-8308 Capellen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 102.357, ici représentée par Monsieur Emmanuel Lebeau, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 21 janvier 2013, laquelle procuration restera annexée aux présentes,

déclare souscrire mille trois cents (1.300) nouvelles actions représentatives du capital social de la Société pour un montant total de cent trente mille euros (€ 130.000,-);

2) KAIZEN INVEST S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141.669,

ici représentée par Monsieur Emmanuel Lebeau, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 21 janvier 2013, laquelle procuration restera annexée aux présentes,

déclare souscrire cinquante (50) nouvelles actions représentatives du capital social de la Société pour un montant total de cinq mille euros (EUR 5.000,-);

3) Monsieur Olivier GRANBOULAN, employé privé, né le 15 août 1955 à Langeais, demeurant à 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

ici représenté par Monsieur Emmanuel Lebeau, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 18 janvier 2013, laquelle procuration restera annexée aux présentes,

déclare souscrire deux cents (200) nouvelles actions représentatives du capital social de la Société pour un montant total de vingt mille euros (EUR 20.000,-);

4) Monsieur Emmanuel Lebeau, prénommé, déclare souscrire cinquante (50) nouvelles actions représentatives du capital social de la Société pour un montant total de cinq mille euros (€ 5.000,-).

Toutes les actions sont intégralement libérées en espèces pour un montant total de cent soixante mille euros (€ 160.000,-), de sorte que la somme de cent soixante mille euros (€ 160.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la Société, ainsi qu'il a été justifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital social.** Le capital social souscrit est fixé à EUR 1.060.000 (un million soixante mille euros) divisé en 10.600 (dix mille six cents) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune.

Le capital social souscrit peut être augmenté ou réduit en une ou plusieurs fois par une décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant à la même majorité que celle requise pour la modification des Statuts.»

*Troisième résolution*

L'assemblée générale approuve toutes déclarations faites aux présentes et afférentes aux frais et honoraires liées à l'augmentation du capital social de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, en raison du présent acte, s'élève à environ mille cinq cents euros (€ 1.500,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. MULLER, A. MAGGIPINTO, E. LEBEAU et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 28 janvier 2013. LAC/2013/4105. Reçu soixante-quinze euros (€ 75,-).

*Le Receveur (signé): THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 21 février 2013.

Référence de publication: 2013026107/95.

(130031482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2013.

---

**Bosting Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 140.449.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2013.

Fides (Luxembourg) S.A.

*Liquidator*

Référence de publication: 2013030332/13.

(130036948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

---

**United Technologies Holdings Limited, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 148.586.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2011 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNITED TECHNOLOGIES HOLDINGS LIMITED S.à r.l.

Signature

*Le Gérant unique*

Référence de publication: 2013030179/13.

(130036178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2013.

---

**L.A.R. Immo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9020 Ettelbruck, 33, rue du Canal.

R.C.S. Luxembourg B 146.138.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 28 février 2013.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2013029915/11.

(130036014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2013.

**MD Mezzanine S.A., SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 109.277.

In the year two thousand and twelve,  
on the twenty-eighth day of December.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Ms Jennifer Ferrand, employee, with professional address in Luxembourg;

acting in her capacity as special proxy holder of "MD Mezzanine S.A., SICAR", a société d'investissement en capital à risque incorporated under the form of a société anonyme, having its registered office at 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed of the undersigned notary, of 7 July 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1198 of 12 November 2005, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-109.277 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary dated 24 September 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2768 of 14 November 2012;

by virtue of the authority conferred on her by respective resolutions adopted by the board of directors of the Company on 13 September 2012, 07 December 2012 and 18 December 2012 an excerpt of which resolutions, signed ne varietur by the attorney-in-fact and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed with which it shall be formalised.

Said appearing person, acting in her said capacity, has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

I. That the issued capital of the Company is set at thirteen million eight hundred thirty-four thousand five hundred twenty euro (EUR 13,834,520.-) divided into four hundred thirty-nine thousand three hundred fifty (439,350) class A1 shares, nine hundred thirty-six thousand ninety-six (936,096) class A2 shares (the "Class A Shares"); three thousand six hundred ninety-one (3,691) class B1 shares, two thousand six hundred eighty-two (2,682) class B2 shares (the "Class B Shares"); three hundred twelve (312) class C1 shares and one thousand three hundred twenty-one (1,321) class C2 shares (the "Class C Shares"). Each issued share of whatever class has a nominal value of ten euro (EUR 10.-) and may, upon issue, be only partially paid up.

II. That pursuant to Article SIX (6) of the Company's articles of incorporation (the "Articles"), the authorised capital of the Company has been fixed at five hundred million euro (EUR 500,000,000.-) divided into forty-nine million nine hundred seventy-five thousand (49,975,000) Class A Shares, sixteen thousand five hundred (16,500) Class B Shares and eight thousand five hundred (8,500) Class C Shares, each share of each class having a nominal value of ten euro (EUR 10.-) of any compartment of the Company and that pursuant to the same Article SIX (6), the board of directors of the Company has been authorised to increase the issued share capital of the Company.

III. That the board of directors of the Company, in accordance with the authority conferred on it pursuant to Article SIX (6) of the Company's Articles, has decided to increase the corporate capital by a total amount of one million one hundred ninety-two thousand three hundred ten euro (EUR 1,192,310.-) by the issuance of one thousand four hundred thirty-six (1,436) new Class A1 shares and by the issuance of one hundred seventeen thousand seven hundred ninety-five (117,795) new Class A2 shares, each share of each class having a nominal value of ten euro (EUR 10.-), having the same rights and privileges as the existing Class A Shares, and together with a share premium in a total amount of one hundred eighteen million thirty-eight thousand six hundred ninety euro (EUR 118,038,690.-).

IV. That the board of directors of the Company:

- in its meeting of 13 September 2012 has decided to issue and allot, up to one hundred thousand (100,000) new class A2 shares with a par value of ten euro (EUR 10.-) per share, with payment of a share premium of class A2 shares in a total amount of up to ninety-nine million euro (EUR 99,000,000.-) by a virtual and cash contribution. By virtue of the authority conferred on any director by resolutions adopted by the board of directors of the Company on 13 September 2012, the director has decided to issue and allot to the same subscriber as detailed in said minutes of the board of directors' meeting, for value date 28 September 2012, ninety-eight thousand five hundred (98,500) new class A2 shares with a par value of ten euro (EUR 10.-) each, with payment of a share premium of class A2 shares in a total amount of ninety-seven million five hundred fifteen thousand euro (EUR 97,515,000.-), by a virtual and cash contribution.

- in its meeting of 07 December 2012 has decided to issue and allot to the same subscriber as detailed in said minutes of the board of directors' meeting, for value date 18 December 2012, nineteen thousand two hundred ninety-five (19,295) new class A2 shares with a par value of ten euro (EUR 10.-) each, with payment of a share premium of class A2 shares in a total amount of nineteen million one hundred two thousand fifty euro (EUR 19,102,050.-), by a contribution in cash;

- in its meeting of 18 December 2012 has decided to issue and allot to the same subscriber as detailed in said minutes of the board of directors' meeting, for value date 21 December 2012, one thousand four hundred thirty-six (1,436) new class A1 shares with a par value of ten euro (EUR 10.-) each, with payment of a share premium of class A1 shares in a total amount of one million four hundred twenty-one thousand six hundred forty euro (EUR 1,421,640.-), by a virtual contribution.

V. That all these new Class A Shares have been entirely subscribed and fully paid up as described above, each time at the relevant date of issue and subscription, so that the total amount of ONE HUNDRED NINETEEN MILLION TWO HUNDRED THIRTY-ONE THOUSAND EURO (EUR 119,231,000.-) thus being for the capital increase:

- following the class A1 shares issuance the amount of FOURTEEN THOUSAND THREE HUNDRED SIXTY EURO (EUR 14,360.-);

- following the class A2 shares issuance the amount of ONE MILLION ONE HUNDRED SEVENTY-SEVEN THOUSAND NINE HUNDRED FIFTY EURO (EUR 1,177,950.-);

and for the paid up share premium:

- the amount of ONE MILLION FOUR HUNDRED TWENTY-ONE THOUSAND SIX HUNDRED FORTY EURO (EUR 1,421,640.-) for the class A1 paid up share premium;

- the amount of ONE HUNDRED SIXTEEN MILLION SIX HUNDRED SEVENTEEN THOUSAND FIFTY EURO (EUR 116,617,050.-) for the class A2 paid up share premium.

All these amounts have been at the entire and free disposal of the Company at the relevant date of subscription and issue, proof of which has been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges this;

VI. That as a consequence of the above mentioned increase of the issued share capital, paragraph one of Article 6 of the Articles is therefore amended and shall read as follows:

« **Art. 6. Corporate Capital.** The issued capital of the Company is set at fifteen million twenty-six thousand eight hundred thirty euro (EUR 15,026,830.-) divided into four hundred forty thousand seven hundred eighty-six (440,786) class A1 shares, one million fifty-three thousand eight hundred ninety-one (1,053,891) class A2 shares (the "Class A Shares"); three thousand six hundred ninety-one (3,691) class B1 shares, two thousand six hundred eighty-two (2,682) class B2 shares (the "Class B Shares"); three hundred twelve (312) class C1 shares and one thousand three hundred twenty-one (1,321) class C2 shares (the "Class C Shares"). Each issued share of whatever class has a nominal value of ten euro (EUR 10.-) and may, upon issue, be only partially paid up"

#### *Expenses*

The expenses, incumbent on the company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at approximately six thousand five hundred euros.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. Upon request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereas, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present original deed.

#### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le vingt-huit décembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Mademoiselle Jennifer Ferrand, employée, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de «MD Mezzanine S.A., SICAR», une société d'investissement en capital à risque constituée sous la forme d'une société anonyme ayant son siège social au 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée le 7 juillet 2005 suivant acte reçu par le notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1198 le 12 novembre 2005 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-109.277 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné du 24 septembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 2768 du 14 novembre 2012;

en vertu d'une procuration lui conférée par les résolutions adoptées par le conseil d'administration de la Société en date du 13 septembre 2012, 07 décembre 2012 et 18 décembre 2012, un extrait desdites résolutions, après avoir été

signées ne varietur par le comparant et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront formalisées.

Lequel comparant, agissant en ladite qualité, a requis le notaire soussigné de documenter les déclarations et constatations suivantes:

I.- Que le capital émis de la Société est fixé à treize millions huit cent trente-quatre mille cinq cent vingt euros (EUR 13.834,520,-) représenté par quatre cent trente-neuf mille trois cent cinquante (439.350) actions de catégorie A1, neuf cent trente-six mille quatre-vingt-seize (936.096) actions de catégorie A2 (les «Actions de Catégorie A»); trois mille six cent quatre-vingt-onze (3.691) actions de catégorie B1, deux mille six cent quatre-vingt-deux (2.682) actions de catégorie B2 (les «Actions de Catégorie B»), trois cent douze (312) actions de catégorie C1 et mille trois cent vingt et une (1.321) actions de catégorie C2 (les «Actions de Catégorie C»). Chaque action émise a une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) et peut, à l'émission, n'être que partiellement libérée.

II.- Qu'en vertu de l'Article SIX (6) des statuts de la Société (les «Statuts»), le capital autorisé de la Société a été fixé à cinq cent millions d'euros (EUR 500.000.000,-), représenté par quarante-neuf millions neuf cent soixante-quinze mille (49.975.000) Actions de Catégorie A, seize mille cinq cents (16.500) Actions de Catégorie B et huit mille cinq cents (8.500) Actions de Catégorie C, chaque action de chaque catégorie d'actions ayant chacune une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) quelque soit le compartiment concerné de la Société et qu'en vertu du même Article SIX (6), le conseil d'administration de la Société a été autorisé à procéder à des augmentations de capital.

III.- Que le conseil d'administration de la Société, en conformité avec les pouvoirs lui conférés en vertu de l'Article SIX (6) des Statuts de la Société, a décidé d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant total d'un million cent quatre-vingt-douze mille trois cent dix euros (EUR 1.192.310,-) par l'émission de mille quatre cent trente-six (1.436) nouvelles actions de catégorie A1 et par l'émission de cent dix-sept mille sept cent quatre-vingt-quinze (117.795) nouvelles actions de catégorie A2, d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, et jouissant des mêmes droits et privilèges que les Actions de Catégorie A existantes, et ensemble avec une prime d'émission d'un montant total de cent dix-huit millions trente-huit mille six cent quatre-vingt-dix euros (EUR 118.038.690,-).

IV.- Que le conseil d'administration de la Société:

- lors de sa réunion du 13 septembre 2012 a décidé d'émettre et d'allouer, jusqu'à cent mille (100.000) nouvelles actions de catégorie A2 ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, avec paiement d'une prime d'émission relative aux actions de catégorie A2 jusqu'à un montant total de quatre-vingt-dix-neuf millions euros (EUR 99.000.000,-), par un apport virtuel et en numéraire. En vertu d'une procuration à tout administrateur par résolutions adoptées par le conseil d'administration de la Société en date du 13 septembre 2012, un administrateur a décidé d'émettre et d'allouer au même souscripteur dont il est fait référence dans ledit procès-verbal de la réunion du conseil d'administration, avec date de valeur 28 septembre 2012, quatre-vingt-dix-huit mille cinq cents (98.500) nouvelles actions de catégorie A2 ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, avec paiement d'une prime d'émission relative aux actions de catégorie A2 d'un montant total de quatre-vingt-dix-sept millions cinq cent quinze mille euros (EUR 97.515.000,-), par un apport virtuel et en numéraire;

- lors de sa réunion du 07 décembre 2012 a décidé d'émettre et d'allouer au même souscripteur dont il est fait référence dans ledit procès-verbal de la réunion du conseil d'administration, avec date de valeur 18 décembre 2012, dix-neuf mille deux cent quatre-vingt-quinze (19.295) nouvelles actions de catégorie A2 ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, avec paiement d'une prime d'émission relative aux actions de catégorie A2 d'un montant total de dix-neuf millions cent deux mille cinquante euros (EUR 19.102.050,-), par un apport en numéraire;

- lors de sa réunion du 18 décembre 2012 a décidé d'émettre et d'allouer au même souscripteur dont il est fait référence dans ledit procès-verbal de la réunion du conseil d'administration, avec date de valeur 21 décembre 2012, mille quatre cent trente-six (1.436) nouvelles actions de catégorie A1 ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, avec paiement d'une prime d'émission relative aux actions de catégorie A1 d'un montant total d'un million quatre cent vingt et un mille six cent quarante euros (EUR 1.421.640,-), par un apport virtuel.

V.- Que toutes les nouvelles Actions de Catégorie A ont été entièrement souscrites et libérées intégralement comme décrit ci-dessus, chaque fois à la date applicable d'émission et de souscription de sorte que la somme totale de CENT DIX-NEUF MILLIONS DEUX CENT TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 119.231.000,-) faisant pour l'augmentation de capital:

- suivant l'émission des actions de catégorie A1 la somme de QUATORZE MILLE TROIS CENT SOIXANTE EUROS (EUR 14.360,-);

- suivant l'émission des actions de catégorie A2 la somme d'UN MILLION CENT SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE NEUF CENT CINQUANTE EUROS (EUR 1,177.950,-);

et pour la prime d'émission le montant de:

- UN MILLION QUATRE CENT VINGT ET UN MILLE SIX CENT QUARANTE EUROS (EUR 1.421.640,-) pour la prime d'émission relative aux actions de catégorie A1;

- CENT SEIZE MILLIONS SIX CENT DIX-SEPT MILLE CINQUANTE EUROS (EUR 116.617.050,-) pour la prime d'émission relative aux actions de catégorie A2.

Ces montants ont été à la libre et entière disposition de la Société, chaque fois à la date applicable de souscription et d'émission, dont la preuve a été rapportée au notaire soussigné, qui la reconnaît expressément.

VI.- Que suite à la réalisation de cette augmentation du capital social, le premier alinéa de l'Article 6 des Statuts est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

**Art. 6. Capital Social.** «Le capital émis de la Société est fixé à quinze millions vingt-six mille huit cent trente euros (EUR 15.026.830,-) représenté par quatre cent quarante mille sept cent quatre-vingt-six (440.786) actions de catégorie A1, un million cinquante-trois mille huit cent quatre-vingt-onze (1.053.891) actions de catégorie A2 (les «Actions de Catégorie A»); trois mille six cent quatre-vingt-onze (3.691) actions de catégorie B1, deux mille six cent quatre-vingt-deux (2.682) actions de catégorie B2 (les «Actions de Catégorie B»), trois cent douze (312) actions de catégorie C1 et mille trois cent vingt-et-une (1.321) actions de catégorie C2 (les «Actions de Catégorie C»). Chaque action émise a une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) et peut, à l'émission, n'être que partiellement libérée.»

*Frais*

Les frais incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de six mille cinq cents euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. A la requête du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par ses noms, prénom usuels, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. FERRAND, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 31 décembre 2012. Relation: EAC/2012/17868. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

*Le Receveur (signé): SANTIONI.*

Référence de publication: 2013026064/192.

(130031113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2013.

---

**SIIF P.E. S.A., SIIF Private Equity S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 20.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 169.674.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 1<sup>er</sup> mars 2013.

Référence de publication: 2013030132/11.

(130036728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2013.

---

**Fondation A.P.E.M.H., Fondation.**

Siège social: L-4004 Esch-sur-Alzette, Centre Nossbiert.

R.C.S. Luxembourg G 41.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2013.

Christine DOERNER

NOTAIRE

Référence de publication: 2013030230/12.

(130036343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2013.

---

**Saxum Resources Capital, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 175.325.

—  
STATUTES

In the year two thousand thirteen, on the thirteenth day of February  
Before Us, Joseph ELVINGER, Civil Law notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Carlisle Holding Company, société à responsabilité limitée, a private limited company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies registry under number B0171310,

represented by Mr. Timmo Henk Mol, professionally residing at 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

such proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the notary to enact the following Articles of Association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated as follows.

**Preliminary Title - Definitions and Interpretation**

In these Articles of Association, except where the context requires otherwise, the following words and expressions shall have the respective meaning set out below:

“Accounting Period”	a period (i) beginning on the date of incorporation of the Company in the case of the first accounting period and in the case of a subsequent accounting period on 1 <sup>st</sup> January in the relevant year and (ii) ending on the 31 <sup>st</sup> December of the same year or, in the case of the final accounting period, on the date on which the Company is liquidated;
“Affiliate”	any Person directly or indirectly controlling, controlled by, or under common control with, such other Person;
“Article”	any article of these Articles of Association;
“Articles of Association”	the articles of association of the Company, as amended from time to time;
“Board of Managers”	the board of managers of the Company, as appointed from time to time;
“Business Day”	each day, except any Saturday, Sunday or public holiday, upon which banks are generally open for business in Luxembourg;
“Company”	Saxum Resources Capital, a company incorporated in the form of a private limited company (société à responsabilité limitée);
“Companies Law”	the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time;
“EUR”	the Euro, the lawful currency of the Economic and Monetary Union of the European Union;
“General Meeting”	any regularly constituted meeting of Shareholders;
“Manager”	any member of the Board of Managers, as appointed from time to time;
“Ordinary Majority”	a majority of Shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the corporate capital of the Company;
“Person”	any natural or legal body, including any individual natural person, firm, company, corporation, government, state or agency of a state or any association, trust or partnership (whether or not having separate legal personality) or two or more of the foregoing;
“Share”	each share (part sociale) in the capital of the Company;
“Shareholder”	any holder of any one or more Shares;
“Special Majority”	a majority of Shareholders representing at least threequarters (3/4) of the votes validly cast; such votes may be cast in front of a Luxembourg notary public as and when applicable.

In these Articles of Association, the following shall be construed as follows:

(a) Article and paragraph headings used in these Articles of Association are inserted for ease of reference only and shall not affect construction.

(b) References to “writing” or “written” include any other non-transitory form of visible reproduction of words.

(c) References to times of the day are to that time in Luxembourg and references to a day are to a period of twenty-four (24) hours running from midnight.

(d) References to the word “include” or “including” (or any similar term) are not to be construed as implying any limitation and general words introduced by the word “other” (or any similar term) shall not be given a restrictive meaning by reason of the fact that they are preceded or followed by words indicating a particular class of acts matters or things.

(e) Except where the context specifically requires otherwise words importing one gender shall be treated as importing any gender, words importing individuals shall be treated as importing corporations and vice versa, words importing the singular shall be treated as importing the plural and vice versa, and words importing the whole shall be treated as including a reference to any part thereof.

(f) References to statutory provisions or enactments shall include references to any amendment, modification, extension, consolidation, replacement or reenactment of any such provision or enactment (whether before or after the date of these Articles of Association), to any previous enactment which has been replaced or amended and to any regulation, instrument or order or other subordinate legislation made under such provision or enactment.

## **I. Main Corporate Features.**

### **Art. 1. Form - Name.**

1.1 The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the Companies Law, and these Articles of Association.

1.2 The Company shall exist under the corporate name of “Saxum Resources Capital”.

1.3 All documents drafted by the Company and addressed to third parties, such as letters, invoices or publications, must bear the registered name of the Company, including the words “Sàrl” or “société à responsabilité limitée”, as well as the address of the registered office of the Company and the initials R.C.S Luxembourg, followed by the number under which the Company is registered with the Luxembourg trade and companies registry as well as the corporate capital of the Company.

### **Art. 2. Registered office.**

2.1 The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

2.2 The registered office of the Company may be transferred within the City of Luxembourg by means of a resolution of the Board of Managers.

2.3 The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the General Meeting adopted at the Special Majority.

2.4 Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board of Managers.

2.5 Where the Board of Managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the means of communication between such office and Persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a company incorporated in Luxembourg.

### **Art. 3. Object.**

3.1 The corporate object of the Company is the provision of advisory services to LFP I SICAV SIF S.A. The Company may hold participations in LFP SICAV SIF S.A.

3.2 The Company may carry on activities linked directly or indirectly and deemed useful for the accomplishment of its object, provided that any such activities shall be exempted from the requirement to obtain a licence under the Luxembourg act of 5 April 1993 on the financial sector, as amended.

3.3 The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings or issues of debt or equity securities to its Affiliates or any other companies or Persons and the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings or obligations and undertakings of any other company or Person, and, generally, for its own benefit or the benefit of any other company or Person.

3.4 The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.5 The Company may also render assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise, including, on an ancillary basis, marketing and administrative assistance, to its subsidiaries and affiliated companies.

**Art. 4. Duration.**

4.1 The Company is formed for an unlimited duration.

4.2 The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the Shareholders adopted at the Special Majority.

4.3 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several Shareholders.

**II. Capital - Shares**

**Art. 5. Capital.**

5.1 The corporate capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500.-) Shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2 The corporate capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the Shareholders adopted at the Special Majority.

**Art. 6. Shares.**

6.1 Each Share entitles the holder thereof to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of Shares in existence.

6.2 Towards the Company, the Shares are indivisible, since only one owner is recognized per Share. Joint co-owners must appoint a sole Person as their representative towards the Company.

6.3 Shares are freely transferable among Shareholders.

The transfer of Shares (inter vivos) to non-Shareholders is subject to the prior approval of the General Meeting adopted at the Special Majority.

A Share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg civil code.

For all other matters, reference is being made to the applicable provisions of the Companies Law.

6.4 A register of Shareholders will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Companies Law and may be examined by each Shareholder who so requests.

6.5 The Company may redeem its own Shares within the limits set forth by the Companies Law.

**III. Management - Representation**

**Art. 7. Board of Managers.**

7.1 The Company shall be managed by a Board of Managers composed of at least two (2) Managers. The Shareholders shall determine their remuneration and the term of their office. The Managers need not be Shareholders.

7.2 The Managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason) by a resolution of the General Meeting adopted at the Ordinary Majority.

**Art. 8. Powers of the Board of Managers.**

8.1 All powers not expressly reserved by the Companies Law or these Articles of Association to the Shareholders shall be within the competence of the Board of Managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2 Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, whether Shareholders or not, by the Board of Managers or in accordance with Article 10.1 of these Articles of Association.

**Art. 9. Procedure.**

9.1 The Board of Managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any Manager at the place indicated in the convening notice.

9.2 Written notice of any meeting of the Board of Managers shall be given to all Managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board of Managers.

9.3 No such convening notice is required if all members of the Board of Managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent of each member of the Board of Managers given by any suitable written means of communication. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

9.4 Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing another Manager as his proxy by any suitable written means of communication. A Manager may also appoint another Manager as his proxy by any other non-written means of communication, such appointment to be confirmed in writing subsequently.

9.5 The Board of Managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board of Managers are validly taken by a majority of the votes cast. The resolutions of the Board of Managers will be recorded in minutes signed by all the Managers present or represented at the meeting.

9.6 Any Manager may participate in any meeting of the Board of Managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the Persons taking part in the meeting to identify, and hear and speak to, each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7 Circular resolutions signed by all the Managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by any suitable written means of communication.

#### **Art. 10. Representation.**

10.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of two (2) Managers.

10.2 The Company shall furthermore be bound towards third parties by the joint or sole signature of any Person to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with Article 8.2 of these Articles of Association and within the limits of such power.

#### **Art. 11. Liability of the Managers.**

11.1 The Managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles of Association as well as the applicable provisions of the Companies Law.

11.2 To the extent permissible under Luxembourg law, the Managers and other officers of the Company, as well as those Persons to whom signatory powers have been validly delegated in accordance with Article 8.2 of these Articles of Association, shall be indemnified out of the assets of the Company against all costs, charges, losses, damages and expenses incurred or sustained by them in connection with any actions, claims, suits or proceedings to which they may be made a party by reason of being or having been Managers, officers or delegates of the Company, by reason of any transaction carried out by the Company, any contract entered into or any action performed, concurred in, or omitted, in connection with the execution of their duties save for liabilities and expenses arising from their gross negligence or wilful default, in each case without prejudice to any other rights to which such Persons may be entitled.

11.3 To the extent permissible under Luxembourg law and except as provided for in article 59 paragraph 2 of the Companies Law, a Manager shall not be responsible for the acts, neglects or defaults of the other Managers, or for any loss or damage caused by an error of judgment or oversight on their part, or for any other loss, damage or misfortune whatsoever which shall occur in the performance of their duties, except if the same results from or through his gross negligence or willful default.

### **IV. General Meetings of Shareholders**

#### **Art. 12. Powers and Voting rights.**

12.1 Without prejudice to Articles 12.2 and 12.4 of these Articles of Association, resolutions of the Shareholders shall be adopted at General Meetings.

12.2 If there are no more than twenty-five (25) Shareholders, the decisions of the Shareholders may be taken by circular resolution. The Shareholders shall be consulted in writing in accordance with Article 13.2 of these Articles of Association and shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the Shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by any suitable written means of communication.

12.3 Each Shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Each Share is entitled to one vote.

12.4 The sole Shareholder assumes all powers conferred by the Companies Law or these Articles of Association to the General Meeting. The decisions of the single Shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

#### **Art. 13. Notices, Quorum, Majority and Voting proceedings.**

13.1 The Shareholders may be convened or consulted by any Manager. The Board of Managers must convene or consult the Shareholders following the request of Shareholders representing more than one-half of the corporate capital of the Company.

13.2 The Shareholders shall be convened or consulted by any suitable written means of communication.

13.3 Written notice of any General Meeting shall be given to all Shareholders at least eight (8) days in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting.

13.4 General Meetings shall be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meetings.

13.5 If all the Shareholders are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

13.6 A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another Person, who need not be a Shareholder, as his proxy by any suitable written means of communication.

13.7 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted at the Ordinary Majority. If the proportion of fifty per cent (50%) of the corporate capital is not reached at the first General Meeting or first written consultation, shareholders shall be convened or consulted a second time by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the corporate capital represented.

13.8 Notwithstanding the above, resolutions to amend the Articles of Association or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted at the Special Majority. However, in no case may the majority of Shareholders oblige any Shareholders to increase his participation in the Company.

13.9 The Shareholders may only change the nationality of the Company by unanimous vote.

## **V. Annual accounts - Allocation of profits**

### **Art. 14. Accounting Period and Annual General Meeting.**

14.1 Unless otherwise provided herein, the Accounting Period shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of each year.

14.2 Each year, with reference to the Accounting Year, the Board of Managers shall prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the Managers, the auditors, if any, and the Shareholders towards the Company.

14.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

14.4 If there are more than twenty-five (25) Shareholders, the annual General Meeting shall be held at the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice, on the 1<sup>st</sup> day of June in each year at 11 a.m. and if such day is not a Business Day, the annual General Meeting shall be held on the next following Business Day.

14.5 If there are no more than twenty-five (25) Shareholders, the annual General Meeting shall be held at such place and time as may be specified in the convening notice of the General Meeting which shall take place within the time limit set forth by the Companies Law.

### **Art. 15. Auditor.**

15.1 The Company shall be supervised by one or more statutory auditors (commissaire(s) aux comptes) or independent auditors (réviseurs d'entreprises) when so required by law.

15.2 The auditors shall be appointed by the General Meeting which will determine their number, their remuneration and the term of their office.

15.3 The auditors shall be elected for a term not exceeding six (6) years and shall be re-eligible.

### **Art. 16. Allocation of Profits.**

16.1 Five per cent (5%) of the Company's annual net profits shall be allocated to the reserve required by law. This requirement shall cease when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the corporate capital of the Company.

16.2 The Shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

16.3 Interim dividends may be distributed, at any time, subject to the following conditions:

- (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the Board of Managers;
- (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last Accounting Period, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
- (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the Shareholders;
- (iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened; and
- (v) should, after the close of the Accounting Period, the amount available for distribution appear to be less than the amount distributed as an interim dividend, the relevant Shareholders shall be required to refund the shortfall to the Company.

## **VI. Dissolution - Liquidation**

### **17. Liquidation.**

17.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be Shareholders, appointed by a resolution of General Meeting which will determine their powers

and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the Shareholders or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

17.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the Shareholders in proportion to the Share held by each Shareholder in the Company.

## VII. Applicable Law

**18. Applicable law.** Reference is made to the provisions of the Companies Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles of Association.

### *Transitory provision*

The first Accounting Period shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2013.

### *Subscription - Payment*

The corporate capital has been subscribed as follows:

Name of Subscriber	Number of Shares Subscribed
Carlisle Holding Company, S.à r.l., . . . . .	12,500 (twelve thousand five hundred)

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euros) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary by a bank certificate.

### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand two hundred Euro (EUR 1,200.-).

### *General Meeting*

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1. Are appointed as Managers for an undetermined period:

- Jose Esteban Casares Garcia, chief executive officer, residing professionally at 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg,
- Victor Johannes Maarten Heggelman, chief financial officer, residing professionally at 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg,

2. The Company shall have its registered office at 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

### *Prevailing version*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties who signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le treize février

Par devant nous, Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

Carlisle Holding Company, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B171310,

représentée par Monsieur Timmo Henk Mol demeurant professionnellement au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

laquelle procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée.

## Titre préliminaire - Définitions - Interprétation

Dans les présents Statuts, sauf lorsqu'une interprétation différente est nécessaire eu égard au contexte, les mots et expressions exposés ci-dessous auront le sens suivant:

“Associé”	tout détenteur d'une ou plusieurs Parts Sociales;
“Affilié”	toute Personne qui, directement ou indirectement contrôle, est contrôlée par, ou est sous le contrôle conjoint de, cette autre Personne;
“Article”	un Article des présents Statuts;
“Assemblée Générale”	toute assemblée générale des Associés régulièrement constituée;
“Conseil de Gérance”	le conseil de gérance de la Société, tel que nommé;
“EUR”	l'Euro, la monnaie en vigueur dans l'Union Economique et Monétaire de l'Union Européenne;
“Jour Ouvrable”	un jour pendant lequel les banques sont ouvertes au Luxembourg dans le cadre de leurs activités, en dehors des samedis, dimanches et jours fériés;
“Gérant”	tout membre du Conseil de Gérance, tel que nommé de temps à autre;
“Loi sur les Sociétés”	la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée;
“Majorité Ordinaire”	une majorité des Associés représentant plus de cinquante pourcent (50%) du capital social de la Société;
“Majorité Spéciale”	une majorité des Associés représentant au moins les trois quarts (3/4) des voix valablement exprimées; ces voix peuvent être exprimées devant un notaire au Luxembourg, le cas échéant;
“Part Sociale”	toute part sociale dans le capital de la Société;
“Période Comptable”	une période (i) commençant à la date de constitution de la Société dans le cas d'une première période comptable et dans le cas d'une période comptable ultérieure le 1 <sup>er</sup> janvier de l'année concernée et (ii) prenant fin le 31 décembre suivant ou, dans le cas de la dernière période comptable de la Société, à la date à laquelle la Société est définitivement dissoute;
“Personne”	toute personne physique ou morale, en ce compris tout individu, société, gouvernement, état ou agence d'un état, ou toute association trust, association (avec ou sans personnalité morale) ou deux ou plus personnes précitées;
“Société”	Saxum Resources Capital, une société constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée;
“Statuts”	les statuts de la Société, tels que modifiés le cas échéant.

Dans les présents Statuts, les termes suivants sont à interpréter comme suit:

(a) Les intitulés des Articles et des paragraphes et la table des matières utilisés dans les présents Statuts ne servent que de référence et n'ont aucune incidence sur leur interprétation.

(b) Les renvois à “écrit” comprennent tout autre mode non transitoire de reproduction visible des mots.

(c) Les renvois aux heures font référence au fuseau horaire de Luxembourg et les renvois à un jour font référence à une période de vingt-quatre (24) heures à compter de minuit.

(d) Les renvois au mot “comprend/comprennent” ou “y compris” (ou tout terme analogue) ne sont pas à interpréter comme impliquant une quelconque limitation et les mots de portée générale introduits par le mot “autre(s)” (ou tout terme analogue) ne sont pas réputés donner un sens restrictif en raison du fait qu'ils sont précédés ou suivis par des mots qui dénotent une catégorie particulière d'actes, de questions ou de choses.

(e) Sauf si le contexte exige expressément le contraire, les mots d'un genre donné comprennent tout autre genre, les mots qui renvoient à des individus sont réputés renvoyer à des entreprises et vice versa, les mots au singulier renvoient au pluriel et vice versa, et les mots qui renvoient à un tout sont à interpréter comme renvoyant également à toute partie de ce tout.

(f) Les renvois à des dispositions ou dispositifs légaux font référence à tout avenant, à toute modification, à toute prorogation, à tout remplacement ou à tout renouvellement de ladite disposition ou dudit dispositif (qu'ils soient antérieurs ou postérieurs aux présents Statuts), à tout dispositif remplacé ou modifié et à tout règlement, à tout instrument ou à toute ordonnance ou à toute législation subordonnée établie en vertu de ladite disposition ou dudit dispositif.

### I. Caractéristiques principales de la Société

#### **Art. 1<sup>er</sup>. Forme juridique et Dénomination.**

1.1 La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et, en particulier, par la Loi sur les Sociétés, ainsi que par les présents Statuts.

1.2 La Société existe sous la dénomination sociale “Saxum Resources Capital”.

1.3 Tous les documents dressés par la Société et destinés à des tiers, comme par exemple des lettres, des factures ou publications, doivent contenir la dénomination sociale de la Société en ce compris la mention “Sàrl” ou “société à responsabilité limitée”, l’adresse du siège social de la Société et les initiales R.C.S Luxembourg suivi du numéro sous lequel la Société est immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés ainsi que du montant du capital social.

#### **Art. 2. Siège social.**

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

2.2 Le siège social de la Société peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par une résolution du Conseil de Gérance.

2.3 Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l’Assemblée Générale adoptée à la Majorité Spéciale.

2.4 Des succursales, filiales ou tout autres bureaux peuvent être établis tant au Grand-Duché de Luxembourg qu’à l’étranger par une résolution du Conseil de Gérance.

2.5 Lorsque le Conseil de Gérance estime que des événements extraordinaires d’ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents et que ces événements seraient de nature à interférer avec les activités normales de la Société à son siège social, ou avec les moyens de communication entre le siège social et l’étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l’étranger jusqu’à la cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n’auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société de droit Luxembourgeois.

#### **Art. 3. Objet social.**

3.1 L’objet social de la Société est la prestation de services de conseil à LFP I SICAV SIF S.A. La Société peut détenir des participations dans LFP I SICAV SIF S.A.

3.2 La Société peut prendre toutes mesures liées directement ou indirectement et qu’elle juge utiles à l’accomplissement de son objet social, à condition que ces mesures ne soient pas soumises à l’obligation d’obtenir une licence conformément à la loi luxembourgeoise du 5 avril 1993 relative au secteur financier, telle que modifiée.

3.3. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d’offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l’émission de billet à ordre, obligations et emprunts obligataires et d’autres titres représentatifs d’emprunts ou de participation. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts ou des émissions d’obligations ou valeurs de participation, à ses Affiliés ou à toutes autres sociétés ou Personnes et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements ou obligations et engagements de toutes autres sociétés ou Personnes et, de manière générale, en sa faveur ou en faveur de toutes autres sociétés ou Personnes.

3.4 La Société peut, d’une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, en ce compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d’intérêt et autres risques.

3.5 La Société peut aussi accorder toute assistance, par le biais de prêt, garanties ou de tout autre manière, y inclus, de manière accessoire, des services d’assistance administrative ou de commercialisation, à ses filiales et sociétés affiliées.

#### **Art. 4. Durée.**

4.1 La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des Associés de la Société adoptée à la Majorité Spéciale.

4.3 La Société ne sera pas dissoute en raison du décès, de la suspension des droits civiques, de l’incapacité, de l’insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs Associés.

## **II. Capital social - Parts sociales**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500,-) Parts Sociales d’une valeur nominale d’un Euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par résolution des Associés adoptée à la Majorité Spéciale.

#### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1 Chaque Part Sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des Parts Sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu’un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires doivent désigner une seule Personne qui les représente auprès de la Société.

6.3 Les Parts Sociales sont librement cessibles entre Associés.

La cession de Parts Sociales (inter vivos) à des non-Associés est soumise à l'accord préalable de l'Assemblée Générale adoptée à la Majorité Spéciale.

Une cession de Parts Sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle a été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

Pour toutes les autres questions, il est fait référence aux dispositions applicables de la Loi sur les Sociétés.

6.4 Un registre des Associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi et peut être consulté par chaque Associé qui le désire.

6.5 La Société peut racheter ses propres Parts Sociales dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés.

### III. Gestion - Représentation

#### Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La société est gérée par Conseil de Gérance constitué d'au moins deux (2) Gérants. Les Associés détermineront leur rémunération et la durée de leur mandat.

Les Gérants ne sont pas nécessairement Associés.

7.2 Les Gérants sont révocables à tout moment ad nutum (sans justifier d'une raison) par une résolution des Associés adoptée à la Majorité Ordinaire.

#### Art. 8. Pouvoirs du Conseil de Gérance.

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts aux Associés seront de la compétence du Conseil de Gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, Associés ou non, par le Conseil de Gérance ou conformément à l'Article 10.1 des présents Statuts.

#### Art. 9. Procédure.

9.1 Le Conseil de Gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un Gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2 Il sera donné à tous les Gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil de Gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans la convocation de la réunion du Conseil de Gérance.

9.3 Cette convocation écrite n'est pas nécessaire si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord écrit de chaque membre du Conseil de Gérance par tout moyen écrit de communication adéquat. Des convocations écrites séparées ne seront pas exigées pour des réunions se tenant à une heure et à un endroit prévus dans un calendrier préalablement adopté par résolution du Conseil de Gérance.

9.4 Tout Gérant peut participer à toute réunion du Conseil de Gérance en nommant un autre Gérant comme son mandataire par tout moyen écrit de communication adéquat. Un Gérant peut également nommer un autre Gérant comme son mandataire par tout moyen non-écrit de communication, mais cette nomination devra ensuite être confirmée par écrit.

9.5 Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil de Gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix exprimées. Les décisions du Conseil de Gérance seront consignées dans des procès-verbaux signés par tous les Gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6 Tout Gérant peut participer à la réunion du Conseil de Gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les Personnes participant à la réunion peuvent s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7 Des résolutions circulaires signées par tous les Gérants seront valable et engageront la Société comme si elles avaient été adoptées à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Les signatures des Gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, confirmées par tout moyen écrit de communication adéquat.

#### Art. 10. Représentation.

10.1 La Société sera engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) Gérants.

10.2 La Société sera en outre engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toute Personne à qui ce pouvoir de signature a été valablement délégué conformément à l'article 8.2 des Statuts et dans les limites de ce pouvoir.

### **Art. 11. Responsabilité des Gérants.**

11.1 Les Gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la Loi.

11.2 Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, les Gérants et autres fondés de pouvoir de la Société, ainsi que toutes les Personnes à qui des pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'Article 8.2 des présents Statuts seront indemnisés par prélèvement sur les actifs de la Société contre tous les coûts, frais, pertes, dommages et dépenses encourus ou supportés par eux en relation avec toutes actions, plaintes, procès ou procédures auxquels ils peuvent être partie en raison de leur statut actuel ou passé de Gérants, fondés de pouvoir ou délégués de la Société, en raison de toute transaction effectuée par la Société, tout contrat conclu ou action accomplie, ou omise ou dans laquelle ils ont participé, en relation avec l'exécution de leurs obligations, à l'exception des dommages et dépenses dues à leur faute lourde ou manquement dolosif, dans chaque cas, sans préjudice de tous les autres droits dont ces Personnes peuvent jouir.

11.3 Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, et sauf dans les cas prévus à l'article 59 paragraphe 2 de la Loi, un Gérant ne sera pas responsable des actes, négligences ou manquements des autres Gérants, ou pour toute perte ou tout dommage causés par une erreur de jugement ou inadvertance de leur part, ou pour toute autre perte, dommage ou préjudice quelle qu'il soit qui surviendrait lors de l'exécution de son mandat, sauf si cela résulte de, ou est causé par, une faute lourde ou manquement dolosif lui incombant.

## **IV. Assemblées Générales des Associés**

### **Art. 12. Pouvoirs et Droits de vote.**

12.1 Sans préjudice des Articles 12.2 et 12.4 des présents Statuts, les résolutions des Associés sont adoptées en Assemblée Générale.

12.2. Si le nombre d'Associés n'excède pas vingt-cinq (25), les décisions des Associés pourront être prises par résolution circulaire. Les Associés seront consultés par écrit conformément à l'Article 13.2 des présents Statuts et exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des Associés peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, confirmées par tout moyen écrit de communication adéquat.

12.3 Chaque Associé a des droits de vote proportionnellement au nombre de parts détenues par celui-ci. Chaque Part Sociale donne droit à un vote.

12.4 L'Associé unique assume tous les pouvoirs conférés par la Loi ou les présents Statuts à l'Assemblée Générale. Les décisions de l'Associé unique sont consignées en procès-verbaux ou rédigées par écrit.

### **Art. 13. Convocations, Quorum, Majorité et Procédure de vote.**

13.1 Les Associés peuvent être convoqués ou consultés par tout Gérant de la Société. Le Gérant unique, ou le cas échéant, le Conseil de Gérance doit convoquer ou consulter les Associés à la demande des Associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

13.2 Les Associés sont convoqués ou consultés par tout moyen écrit de communication adéquat.

13.3 Une convocation écrite à toute Assemblée Générale sera donnée à tous les Associés au moins huit (8) jours avant la date fixée de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera précisée dans la convocation de ladite assemblée.

13.4 Les Assemblées Générales seront tenues aux lieu et heure précisés dans les convocations respectives des assemblées.

13.5 Si tous les Associés de la Société sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale et se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

13.6 Un Associé peut prendre part à toute Assemblée Générale en désignant une autre Personne comme mandataire, Associé ou non, par tout moyen écrit de communication adéquat.

13.7 Les décisions collectives ne sont valablement prises qu'à la Majorité Ordinaire. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les Associés seront convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

13.8 Nonobstant ce qui précède, les résolutions destinées à amender les Statuts ou à dissoudre et liquider la Société ne peuvent être adoptées que par une Majorité Spéciale. Cependant, en aucun cas la majorité ne peut obliger un Associé à augmenter sa participation dans la Société.

13.9 Les Associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'à l'unanimité.

## V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

### Art. 14. Période Comptable et Assemblée Générale Annuelle.

14.1 A moins qu'il n'en soit disposé autrement dans les présents Statuts, la Période Comptable commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de la Période Comptable, le Conseil de Gérance dresse le bilan et le compte de pertes et profits de la Société ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des Gérants, des commissaires aux comptes ou du réviseur d'entreprises, le cas échéant, et des Associés de la Société.

14.3 Tout Associé peut prendre connaissance de ces inventaire et bilan au siège social de la Société.

14.4 Si le nombre d'Associés dépasse vingt-cinq (25), l'Assemblée Générale annuelle des Associés sera tenue au siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social tel que précisé dans la convocation, le 1<sup>er</sup> juin à 11 heures et si ce jour n'est pas un Jour Ouvrable, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le Jour Ouvrable suivant.

14.5 Si le nombre d'Associés ne dépasse pas vingt-cinq (25), l'Assemblée Générale se tiendra au lieu et heure indiqués dans la convocation de l'Assemblée Générale qui devra se tenir dans les délais prévus par la Loi sur les Sociétés.

### Art. 15. Commissaires.

15.1 La Société devra être supervisée par un ou plusieurs commissaires aux comptes ou réviseurs d'entreprises agréées lorsque la loi le requiert.

15.2 Les commissaires aux comptes ou réviseurs d'entreprises seront nommés par l'Assemblée Générale qui déterminera leur nombre, rémunération et la durée de leur mandat.

15.3 Les commissaires aux comptes ou réviseurs d'entreprises seront élus pour une durée maximum de six (6) ans et seront rééligibles.

### Art. 16. Affectation des bénéfices.

16.1 Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée dès que la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

16.2 Les Associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils pourront décider du paiement d'un dividende, de transférer le solde à un compte de réserve, de le reporter en application des dispositions légales en vigueur.

16.3 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) un état des comptes ou un inventaire ou un rapport est établi par le Gérant ou le Conseil de Gérance;
- (ii) cet état des comptes, inventaire ou rapport montre que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin de la dernière Période Comptable, augmenté par les bénéfices reportés et les réserves distribuables mais réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer des dividendes intérimaires est adoptée par les Associés; et
- (iv) assurance a été obtenue que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés;
- (v) si, après la clôture de la Période Comptable, le montant disponible à la distribution apparaît inférieur au montant distribué en tant que dividende intérimaire, les Associés seront tenus de reverser la différence à la Société.

## VI. Dissolution - Liquidation

### 17. Liquidation.

17.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être Associés, nommés par une résolution de l'Associé unique ou de l'Assemblée Générale qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Sauf disposition contraire prévue par la Loi ou la décision des Associés, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société.

17.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux Associés proportionnellement au nombre d'actions détenues par chaque Associé dans la Société.

## VII. Loi applicable

18. Loi applicable. Il est fait référence à la Loi sur les Sociétés pour tous les points non réglés par les présents Statuts.

### *Disposition transitoire*

La première Période Comptable commencera à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2013.

### *Souscription et Libération*

Le capital est souscrit comme suit:

Nom du souscripteur	Nombre de Parts Sociales Souscrites
Carlisle Holding Company, S.à r.l., .....	12.500 (douze mille cinq cents)

Toutes les parts sont intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), est dès à présent mise à la disposition de la Société. La preuve de ce paiement est donnée au notaire soussigné, en vertu d'un certificat de banque.

*Estimation des Frais*

Les coûts, dépenses, et charges de toutes sortes qui incombent à la Société ou qui lui seront facturées en raison de sa constitution, ont été estimé à environ mille deux cents Euros (EUR 1.200,-).

*Assemblée Générale*

Immédiatement après la constitution de la Société, les personnes précitées, représentant l'intégralité du capital social souscrit et exerçant les pouvoirs dévolus à l'Assemblée Générale, ont pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de Gérants pour une durée indéterminée:

- Jose Esteban Casares Garcia, président-directeur général, résidant professionnellement au 9, Rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg,

- Victor Johannes Maarten Heggelman, directeur financier, résidant professionnellement au 9, Rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 9, Rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

*Version prépondérantes*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du document ayant été faite au mandataire du comparant, celui-ci a signé, avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: T. HEMK MOL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C le 18 février 2013. Relation: LAC/2013/7262. Reçu Soixante-Quinze Euros (75,- €).

Le Receveur ff (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Luxembourg, le 20 février 2013.

Référence de publication: 2013026179/625.

(130031257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2013.

**Ability M3 Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 123.119.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 4 mars 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013030247/10.

(130037041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

**Ability Elsdorf Retail S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 125.433.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 4 mars 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013030248/10.

(130037043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

**Europe Entertainment Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-8140 Bridel, 15, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 175.332.

In the year two thousand and thirteen, on the eighteenth of February.

Before us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg.

There appeared:

Tribeca Services, LLC, a company existing under the laws of the State of Delaware, with its registered office at 16192 Coastal Drive, Lewes, Delaware 19588, United States of America,

duly represented by Mister Erwin VANDE CRUYS, private employee, professionally residing at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy dated 30 January 2013, which remained attached and has been registered with the deed of incorporation hereinafter referred, signed on February 7<sup>th</sup>, 2013 before Maître Martine SCHAEFFER, number 233 of her Répertoire and registered with the Administration de l'Enregistrement et des Domaines de Luxembourg, Actes Civils, on the 12 February 2013 with the relation LAC/2013/6521, not yet deposited at the Luxembourg Register of Commerce and Companies and not yet published in the Mémorial C.

The prenamed company was the appearing and the subscribing party in the prenamed deed of incorporation, signed on February 7<sup>th</sup>, 2013 before Maître Martine SCHAEFFER.

In the part "Subscription -Payment" it was erroneously indicated that

"Thereupon,

Mr. Roel Schrijen, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe for TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED (12,500) ordinary shares, in registered form, with a par value of ONE EURO (EUR 1.-) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EUROS (EUR 12,500.-). The amount of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it."

Whereas the deed should have mentioned:

"Thereupon,

Tribeca Services, LLC, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe for TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED (12,500) ordinary shares, in registered form, with a par value of ONE EURO (EUR 1.-) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EUROS (EUR 12,500.-). The amount of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it."

The appearing party requires the notary to make this rectification in the Luxembourg Register of Commerce and Companies.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, this deed is drawn up in Luxembourg, on the year and day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le dix-huit février.

Par devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Tribeca Services, LLC, une société constitué sous le droit du State of Delaware, ayant son siège social à 16192 Coastal Drive, Lewes, Delaware 19588, Etats Unis,

représentée par Monsieur Erwin VANDE CRUYS, employé privé, résidant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 30 janvier 2013, qui est restée annexée et a été enregistrée avec l'acte de constitution ci-après cité, signé le 7 février 2013 pardevant Maître Martine SCHAEFFER, numéro 233 de son répertoire et enregistré à l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines de Luxembourg, Actes Civils, le 12 février 2013 sous la relation LAC/2013/6521, non encore déposé au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg, ni publié au Mémorial C.

La société prénommée était la partie comparante et souscrivante dans le prédit acte de constitution signé le 7 février 2013 pardevant Maître Martine SCHAEFFER.

Dans la partie «Souscription et Libération» il a été erronément indiqué:

«Sur ces faits,

M. Roel Schrijen, prénommé et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500.-) parts sociales ordinaires, sous forme nominative, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-).

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.»

Alors que l'acte aurait dû mentionner:

«Sur ces faits,

Tribeca Services, LLC, prénommée et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500.-) parts sociales ordinaires, sous forme nominative, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-).

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.»

La partie comparante requiert le notaire de faire cette rectification au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande de la partie comparante, en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Vande Cruys et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 19 février 2013. LAC/2013/7544. Reçu douze euros EUR 12,-.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2013.

Référence de publication: 2013025830/88.

(130031415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2013.

---

**s.Oliver Bernd Freier SARL, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 154.453.

—  
*Auszug aus der Gesellschafterversammlung vom 17.02.2013*

Herr Henry Wolfgang TAUBALD, geboren am 08.07.1952, wohnhaft in Neuffenstrasse 24, D-70771 Leinfelden - Echterdingen, tritt mit Ablauf des 28.02.2013 als Geschäftsführer bei der Gesellschaft s.Oliver Bernd Freier SARL zurück.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 28 février 2013.

*Pour la société*

Référence de publication: 2013030243/13.

(130037125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

---

**Ability Finance Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 126.021.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Echternach, le 4 mars 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013030249/10.

(130037044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

---

**Acoso Royalties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 166.907.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2013030252/9.

(130037425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

---

**Illimani Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 166.969.

Suite aux résolutions de l'associé unique en date du 18 février 2013 de la Société, les décisions suivantes ont été prises:

1. Démission du gérant B suivant en date du 18 février 2013:

Monsieur Martinus C.J. Weijermans, né le 26 août 1970 à 's-Gravenhage, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en qualité de Gérant B de la société.

2. Nomination du gérant B suivant en date du 18 février 2013 pour une durée indéterminée:

Monsieur Patrick L.C. van Denzen, né le 28 février 1971 à Geleen, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en qualité de Gérant B de la société.

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil de gérance de la société est comme suit:

- Mr Patrick L.C. van Denzen, Gérant B
- Mr Baodong Yu, Gérant A
- Mr Yumin Liu, Gérant A

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TMF Luxembourg S.A.

*Agent domiciliaire*

Référence de publication: 2013030506/22.

(130036929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

---

**Antin Infrastructure Luxembourg IX, Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 172.441.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 27 février 2013.

Référence de publication: 2013029619/10.

(130036358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2013.

---

**Quant S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.  
R.C.S. Luxembourg B 136.613.

L'an deux mille douze, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée Générale») de la société anonyme «QUANT S.A.» (ci-après la «Société»), ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 136.613, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 20 février 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le

«Mémorial»), numéro 744 du 27 mars 2008 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 13 octobre 2011, publié au Mémorial numéro 3128 du 20 décembre 2011.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Damien MATTUCCI, juriste, avec adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Anna HERMES, juriste, avec adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Marie-Line SCHUL, juriste, avec adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

A) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

B) Tel qu'il résulte de la liste de présence, la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

C) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la société à concurrence de mille cinq cent six euros et soixante cents (EUR 1.506,60) pour le porter de son montant actuel de soixante-quinze mille trois cent trente-trois euros dix cents (EUR 75.333,10) à un montant de soixante-seize mille huit cent trente-neuf euros soixante-dix cents (EUR 76.839,70);

2. Émission de quatre cent quatre-vingt-six (486) nouvelles actions sans désignation de valeur nominale.

3. Souscription et libération des nouvelles actions.

4. Modification afférente de l'article 5, premier alinéa des statuts.

5. Transfert du siège social de la Société au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet immédiat et insertion de la possibilité pour le conseil d'administration de transférer le siège à l'intérieur de la commune; modification subséquente de l'article 2, premier alinéa des statuts.

6. Renouvellement du capital autorisé.

7. Divers.

L'Assemblée Générale aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée Générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de mille cinq cent six euros et soixante cents (EUR 1.506,60) en vue de porter le capital social souscrit de la Société de son montant actuel de soixante-quinze mille trois cent trente-trois euros dix cents (EUR 75.333,10) à un montant de soixante-seize mille huit cent trente-neuf euros soixante-dix cents (EUR 76.839,70) par la création et l'émission de quatre cent quatre-vingt-six (486) nouvelles actions sans désignation de valeur nominale, jouissant des mêmes droits et privilèges que les actions existantes.

#### *Souscription et libération*

L'Assemblée admet à la souscription des quatre cent quatre-vingt-six (486) actions nouvelles, la société CRUSADER S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B134.941 ici représentée par Madame Marie-Line SCHUL, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée le 30 novembre 2012,

les autres actionnaires renonçant à leur droit de souscription préférentiel.

Les nouvelles actions ont été libérées intégralement en numéraire avec une prime d'émission de quatre cent huit euros quarante cents (EUR 408,40) par action de sorte que la somme de cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-neuf euros (EUR 199.989,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

L'apport total de cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-neuf euros (EUR 199.989,-) sera alloué pour un montant de mille cinq cent six euros et soixante cents (EUR 1.506,60) au capital de la Société et pour un montant de cent quatre-vingt-dix-huit mille quatre cent quatre-vingt-deux euros quarante cents (EUR 198.482,40) au poste de prime d'émission.

#### *Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution précédente, l'article cinq (5), premier alinéa des statuts de la Société est modifié, lequel alinéa aura désormais la teneur suivante:

**Art. 5. (premier alinéa).** «Le capital social est fixé à soixante-seize mille huit cent trente-neuf euros soixante-dix cents (EUR 76.839,70) représenté par vingt-quatre mille sept cent quatre-vingt-sept (24.787) actions sans désignation de valeur nominale.»

*Troisième résolution*

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de la Société du 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet immédiat. De plus, l'Assemblée générale décide de formaliser le pouvoir donné au conseil d'administration (ou à l'administrateur unique, le cas échéant) de transférer le siège social à l'intérieur de la commune.

En conséquence, l'Assemblée Générale décide de modifier, avec même effet, l'article deux (2), premier alinéa des statuts de la Société, lequel aura désormais la teneur suivante:

**Art. 2. (premier alinéa).** «Le siège social est établi dans la commune de Strassen. L'adresse du siège social peut être transférée dans les limites de la commune de ce dernier par décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique le cas échéant. Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.»

*Quatrième résolution*

L'Assemblée Générale décide de renouveler l'autorisation donnée au conseil d'administration d'utiliser la technique dite du capital autorisé.

Après avoir entendu le rapport du conseil d'administration prévu par l'article 32-3 (5) de la loi concernant les sociétés commerciales, l'assemblée autorise le conseil d'administration à procéder à des augmentations de capital dans le cadre du capital autorisé et notamment avec l'autorisation de limiter ou de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires lors de l'émission d'actions nouvelles et lors de l'émission d'obligations convertibles dans le cadre du capital autorisé.

Ce rapport restera annexé aux présentes.

Cette autorisation est valable pour un période de cinq ans à partir de la date de publication de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 décembre 2012 au Mémorial C.

En conséquence, la première phrase du septième alinéa de l'article cinq (5) des statuts de la Société est modifié, lequel alinéa aura désormais la teneur suivante:

**Art. 5. (septième alinéa, première phrase).** «En outre le Conseil d'Administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 décembre 2012 au Mémorial C, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois en temps qu'il jugera utile le capital souscrit dans les limites du capital autorisé.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille cinq cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Strassen, au nouveau siège social de la société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes, et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants susmentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: D. MATTUCCI, A. HERMES, M.L. SCHUL, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 3 janvier 2013. Relation: EAC/2013/101. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013026134/106.

(130031098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2013.

**Sageco S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 30.410.

L'an deux mille douze, le cinq novembre.

Par devant nous, Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Sageco S.A. (la "Société"), société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social au L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 30.410, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg le 19 avril 1989, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 244 du 1<sup>er</sup> septembre 1989, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire Joseph ELVINGER le 20 mars 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 457 du 24 juin 1998.

L'assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de Monsieur André HARPES, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 1, place du Théâtre qui désigne comme secrétaire Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Catherine JÄGER, employée privée, demeurant à L-6970 Oberanven, 39, rue Andethana,

Le bureau ainsi constitué, le Président a exposé et prié le notaire instrumentant d'acter:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Constat que ANGEL'S NAVIGATION S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social au L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 126.753, est l'actionnaire unique de la Société (ci-après également "Société Absorbée").

2. Examen et approbation, sur présentation des documents prescrits par l'article 267 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), du projet commun de fusion entre la Société Absorbée et la Société Absorbante arrêté par acte du notaire Joseph ELVINGER en date du 7 août 2012, publié au Mémorial C numéro 2012 du 14 août 2012.

3. Décision de fusionner la Société Absorbée par voie d'absorption par la Société Absorbante en conformité avec l'article 278 et suivants de la Loi sans émission d'actions nouvelles de la Société Absorbante, étant entendu que (i) toutes les actions de la Société Absorbée seront annulées suite au transfert de tous les actifs et passifs de la Société Absorbée, rien excepté, ni réservé, au jour de la réalisation de cette fusion entraînant la dissolution automatique de la Société Absorbée, laquelle dissolution ne sera suivie d'aucune opération de liquidation, et (ii) la fusion sera effective d'un point de vue comptable au 1<sup>er</sup> janvier 2012.

4. Reconnaissance que la fusion sera définitivement réalisée suite à la décision concordante par l'assemblée générale des actionnaires de la Société Absorbante.

5. Délégation de pouvoirs.

6. Divers.

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varieront par les comparants resteront pareillement annexées aux présentes.

(iv) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

(v) Que la présente assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale CONSTATE que la Société Absorbante est devenu l'actionnaire unique de la Société Absorbée.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale DÉCIDE d'approuver, après examen des documents prescrits par l'article 267 de la Loi, le projet commun de fusion entre la Société Absorbée et la Société Absorbante arrêté par acte du notaire soussigné en date du 7 août 2012, publié au Mémorial C numéro 2012 du 14 août 2012.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale DÉCIDE de fusionner la Société Absorbée par voie d'absorption par la Société Absorbante en conformité avec l'article 278 et suivants de la Loi sans émission d'actions nouvelles de la Société Absorbante, étant entendu que (i) toutes les actions de la Société Absorbée seront annulées suite au transfert de tous les actifs et passifs de la Société Absorbée, rien excepté, ni réservé, au jour de la réalisation de cette fusion entraînant la dissolution automatique de la Société Absorbée, laquelle dissolution ne sera suivie d'aucune opération de liquidation, et (ii) la fusion sera effective d'un point de vue comptable au 1<sup>er</sup> janvier 2012.

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale RECONNAIT que la fusion sera définitivement réalisée suite à la décision concordante par l'assemblée générale des actionnaires de la Société Absorbante.

L'assemblée générale RECONNAIT de surcroît que la fusion sera effective d'un point de vue comptable au 1<sup>er</sup> janvier 2012.

*Cinquième résolution*

L'assemblée générale DÉCIDE de déléguer tous pouvoirs à deux administrateurs de la Société absorbante, pour faire tout ce qui est nécessaire ou utile en vue de la mise en oeuvre des résolutions précédentes, y compris la passation de tous les actes nécessaires au transfert d'actifs et de passifs tels que décidés en vertu des susdites résolutions.

*Déclaration*

Le notaire soussigné déclare attester conformément aux dispositions de l'article 271(2) de la Loi l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la Société Absorbée et du projet commun de fusion entre la Société Absorbée et la Société Absorbante.

*Frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à 1.100,- EUR.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire soussigné par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: André HARPES, Max MAYER, Catherine JÄGER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 14 novembre 2012. Relation GRE/2012/4207. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société.

Junglinster, le 20 février 2013.

Référence de publication: 2013026188/90.

(130030982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2013.

---

**JLPA Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 143.958.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2013.

Léonie GRETHEN.

Référence de publication: 2013029206/10.

(130035790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2013.

---

**Amadeus Supermarkets S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 165.011.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2013.

Référence de publication: 2013029614/10.

(130036547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2013.

---

**SIIF ENR S.A, Société Anonyme,  
(anc. SIIF ENR S.à r.l.).**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 168.599.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 1<sup>er</sup> mars 2013.

Référence de publication: 2013030131/12.

(130036527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2013.

**Gustav 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 97.085.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand and twelve, on the twenty-eighth day of December.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg,

THERE APPEARED:

LUXEMBOURG FINANCE HOUSE S.A., with registered office in L-1610 Luxembourg, 42-44, Avenue de la Gare, registered with the Register of Commerce and Companies in Luxembourg under number B 53.589, duly represented by Mr Ben Andreasen, private employee, residing in Luxembourg,

by virtue of a power of attorney given on December 21, 2012 (the Sole Shareholder).

The said proxy, after having been signed “ne varietur” by the proxyholder, acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state that:

- the Shareholder holds all the shares in GUSTAV 1 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-1610 Luxembourg, 42-44, Avenue de la Gare, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 97.085 (the Company), incorporated pursuant to a deed of Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, on 13 November 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations No 1349 on December 18, 2003;

- the Shareholder, acting in his capacity as sole shareholder of the Company, hereby resolves to proceed with the dissolution of the Company with effect from today;

- the Shareholder assumes the role of liquidator of the Company;

- the Shareholder has full knowledge of the articles of association of the Company and perfectly knows the financial situation of the Company;

- the annual accounts of the Company for the period from January 1, 2012 through December 20, 2012 are approved;

- the Shareholder grants full discharge to the managers of the Company for their respective mandates from the date of their respective appointments up to the date of the present meeting;

- the Shareholder as liquidator of the Company declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the Company have been settled or fully provided for, that the Shareholder is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume all outstanding liabilities (if any) of the Company, in particular those hidden or any known but unpaid and any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself;

- the declaration of the liquidator has been verified, pursuant to a report that remains attached as appendix, by ZIMMER & PARTNERS S.A., a société anonyme, having its registered office at L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller, registered with the R.C.S. Luxembourg under number B. 151.507, acting as “commissaire to the liquidation”;

- the Shareholder grants full discharge to the “commissaire to the liquidation” for its respective mandate.

- the Shareholder shall perform, register, execute or undertake any other step required in order to transfer to it all the assets and/or all outstanding liabilities (if any) of the Company;

- consequently the Company be and hereby is liquidated and the liquidation is closed; and

- the books and records of the dissolved Company shall be kept for five (5) years from the date of the present meeting at L-1610 Luxembourg, 42-44, Avenue de la Gare.

- that any director of Luxembourg Finance House S.A., acting individually with power of substitution, is authorized in the name and on behalf of the sole shareholder to file any tax declaration, notice to the trade register and any other documents necessary or useful for the finalization of the liquidation.

The undersigned notary, who speaks and reads English, states herewith that upon request of the above-appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le vingt-huit décembre

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

LUXEMBOURG FINANCE HOUSE, avec siège social à L-1610 Luxembourg, 42-44, Avenue de la Gare, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 53.589,

dûment représentée par Monsieur Ben Andreasen, employé privé, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration émise le 21 décembre 2012 (l'Associé).

Laquelle procuration après signature "ne varietur" par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour y être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- l'Associé détient toutes les parts sociales de GUSTAV 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée organisée selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social à L-1610 Luxembourg, 42-44, Avenue de la Gare, enregistrée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 97.085 (la Société), constituée suivant un acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, le 13 novembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil es Sociétés et Associations, numéro 1349 du 18 décembre 2003;

- l'Associé, en sa qualité d'associé unique de la Société et bénéficiaire économique finale de l'opération, décide de procéder à la dissolution de la Société avec effet immédiat;

- l'Associé assume le rôle de liquidateur de la Société;

- l'Associé a pleinement connaissance des statuts de la Société et de la situation financière de la Société;

- le bilan de clôture de la Société pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 20 décembre 2012 est approuvé;

- l'Associé accorde décharge pleine et entière aux gérants de la Société pour leurs mandats à compter de la date de leurs nominations respectives jusqu'à la date de la présente assemblée;

- l'Associé, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné, que l'Associé est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et tout passif impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne;

- les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, par ZIMMER & PARTNERS S.A., une société anonyme, établie et ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller, inscrite au R.C.S.Luxembourg sous le numéro 1.507, désigné "commissaire à la liquidation" par l'actionnaire unique de la Société;

- l'Associé accorde décharge au "commissaire à la liquidation" pour son mandat;

- l'Associé accomplira, enregistrera, exécutera ou entreprendra tout autre étape requise afin de transférer à elle-même tout l'actif et/ou passif impayé de la Société;

- partant, la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée; et

- les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq (5) ans à compter de la date de la présente assemblée à L-1610 Luxembourg, 42-44, Avenue de la Gare;

- que tout gérant de Luxembourg Finance House S.A., agissant individuellement, avec pouvoir de substitution, est autorisé au nom et pour le compte de l'Associé unique de déposer toute déclaration fiscale, réquisition au registre de commerce et tout autre document nécessaire ou simplement utile pour la finalisation de la liquidation.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, certifie par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte a été créé en anglais suivi d'une traduction française, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Le document ayant été lu au mandataire de partie comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. Andreasen et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 janvier 2013. LAC/2013/92. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signée): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2013.

Référence de publication: 2013025926/107.

(130030919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2013.

---

**Ability Lubeck Retail Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 123.117.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 4 mars 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013030250/10.

(130037042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

---

**Arkadia Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 131.367.

*Extrait des résolutions adoptées en date du 27 février 2013, lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société ARKADIA INVESTMENTS S.A.*

- La démission de Mr. Thierry TRIBOULOT de son mandat d'Administrateur a été acceptée avec effet immédiat.
- Le mandat de Mr. Christian BÜHLMANN en tant que Administrateur a été renouvelé avec effet au 8 juin 2012 jusqu'au 8 juin 2018.
- Le mandat de Mr. Alexandre TASKIRAN en tant que Administrateur a été renouvelé avec effet au 8 juin 2012 jusqu'au 8 juin 2018.
- Madame Noeleen GOES-FARRELL, employée privée, née le 28 décembre 1966 à Dublin, résidant professionnellement au 127 rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, a été nommée Administrateur de la Société avec effet au 3 janvier 2013 jusqu'au 8 juin 2018
- Le mandat de TRUSTCONSULT LUXEMBOURG S.A. en tant que Commissaire aux Comptes pour la Société a été renouvelé avec effet au 8 juin 2012 jusqu'au 8 juin 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ARKADIA INVESTMENTS S.A.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013030289/23.

(130037367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

---

**First State European Diversified Infrastructure S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: AUD 35.000,00.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 134.314.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2013.

Référence de publication: 2013030460/11.

(130037608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

---